

# Financement des TIC pour le développement Centré sur la pauvreté

*Lishan Adam*

Document de travail présenté pour :

Instituto del Tercer Mundo (ITeM)

Janvier 2005

*ITeM remercie le soutien du  
Centre de Recherches pour le Développement International*

## Tableau de matières

1. Introduction.....	2
2. Le contexte du développement financier des TIC en Afrique subsaharienne.....	5
3. Financement des TIC en Afrique : un progrès.....	10
4. Synthèse des problèmes et leçons tirées par le financement des TIC pour le développement au cours des vingt dernières années.....	17
<i>Leçons et questions</i> .....	20
5. Financement des TIC pour aider à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique en Afrique.....	24
<i>Promotion de l'accès aux TIC et renforcement des moyens d'action de la plupart des gens pauvres de l'Afrique.</i> .....	31
<i>Construction d'infrastructure de l'épine dorsale et de distribution au niveau national, régional et local</i> .....	33
<i>Intégration de TIC dans des secteurs-clés pour faciliter un accès plus large aux services</i> .....	35
<i>Développement de la capacité humaine.</i> .....	37
<i>Cadre de politiques et de réglementation.</i> .....	38
6. Le financement pour les TIC en Afrique dans le cadre de l'agenda de Solidarité Numérique et des Biens Publics Mondiaux. ....	40
7. Conclusion.....	45
<i>Recommandations</i> .....	45
Annexe I: Politiques et stratégies TIC à large participation en Afrique.....	47

## 1. Introduction

Le présent document analyse la question du financement des TIC<sup>1</sup> pour aider au développement en Afrique subsaharienne à partir de deux perspectives: 1) les mécanismes financiers qui prennent en charge les besoins d'information et de communication de la plupart des africains pauvres (pour l'éradication de la pauvreté) et 2) les mécanismes visant à faciliter l'utilisation des TIC, qui permettront d'accroître le taux de développement national et la croissance économique dans la région. Le document suggère que le financement des TIC doit être centré essentiellement sur les besoins, aspirations, capacités et perspectives de la majorité des pauvres d'Afrique, contrairement à la pratique prédominante, dans laquelle les besoins de TIC sont regroupés par des professionnels de TIC, avec des produits finaux prédéterminés. Le débat principal concernant les mécanismes financiers des TIC devrait porter une attention particulière aux besoins des pauvres. Pour définir les stratégies et les mécanismes financiers, nous devons d'abord poser la question: "qui en sera bénéficiaire et dans quel but". Un tel esprit serait important pour considérer l'accès des secteurs pauvres comme un bien public et donner une impulsion au programme d'objectifs de solidarité numérique.

Le fait de s'occuper des besoins des pauvres est un exercice intrinsèquement contextuel qui exige un financement novateur et distribué. Un effort systématique pour comprendre les besoins des pauvres, leur contexte social et politique et les restrictions qu'ils subissent à cause de l'absence de TIC:

- a) rendrait les TIC plus significatives pour ceux qui ont le plus besoin d'information et de connaissance;
- b) identifierait des approches novatrices afin de mettre à disposition les TIC à ceux qui ne peuvent pas y accéder, faute de moyens économiques ;
- c) réduirait en premier les dépenses excessives en évitant de transposer des applications qui ont fonctionné dans des pays développés au contexte différent des pauvres d'Afrique.

L'échec en Afrique de la plupart des projets de gouvernement électronique et des télécentres démontre malheureusement comment la transplantation de concepts ayant marché ailleurs échoue dans un contexte différent. Pour aider vraiment les pauvres, il faut investir dans des technologies traditionnelles telles que la radio et la télévision auxquelles ils peuvent accéder facilement. Cela exige de faciliter aux pauvres un libre accès à la communication et à l'information contextuelle, ainsi qu'à la connaissance.

Cela exige également une meilleure intermédiation et une promotion de l'accès à l'information contextuelle, vitale et potentialisatrice, plus que de promouvoir simplement des nouvelles technologies et applications qui, peut-être, n'amélioreront pas la situation des pauvres.

Du moment où les piliers fondamentaux du développement durable tels que l'éducation, l'égalité sociale, la santé, la protection de l'environnement, sont essentiels pour le renforcement des moyens d'action des pauvres, l'investissement dans une infrastructure backhaul et de distribution, la promotion de l'accès à des applications significatives dans des secteurs clés tels que la santé, l'éducation et l'agriculture, ainsi que les progrès quant à

---

<sup>1</sup> Les TIC doivent être considérés comme un éventail de communication et d'offre d'information ainsi que de connaissances qui comprennent des technologies telles que la radio, la télévision, les films, la presse dirigée aux gens, sur la base de systèmes, des institutions et des infrastructures qui les soutiennent.

l'innovation, la recherche, l'éducation et la création d'entreprise, qui soutiennent la capacité pour adapter les TIC aux besoins locaux, sont aussi importants que le fait de promouvoir l'accès pour les pauvres.

Le potentiel des TIC provient du traitement de l'information qu'elles effectuent et des caractéristiques quant au partage des connaissances. Ces caractéristiques traversent tous ces secteurs. Internet est devenu le moyen le plus efficace pour les communications, le commerce, l'offre de services et la livraison de marchandises en Afrique. Le déploiement effectif d'Internet augmenterait les opportunités d'obtenir des gains et améliorerait l'offre des services de base tels que la santé et l'éducation. À en croire les TIC, pour que celles-ci aient un effet sur une majorité des pauvres, il faudrait qu'elles soient accessibles et qu'il existe des ressources humaines suffisantes, des capacités techniques pour créer et utiliser des applications et des contenus ainsi qu'une politique environnementale qui favorise la création d'entreprise. Malgré cela, il est important de tenir compte du fait que chaque pays et chaque communauté possède un ensemble particulier de besoins en TIC et de priorités. Les besoins sont extrêmement variés. En conséquence, un effort approprié est nécessaire en ce qui concerne la planification, l'attribution de priorités, l'intégration de programmes de TIC et la réorganisation de ressources et besoins plutôt qu'un effort quant à définir un ensemble de priorités "prêt-à-porter" en taille unique.

Un calcul approximatif montre que pour subvenir aux besoins d'information et de renforcement des moyens d'action des pauvres, les pays de l'Afrique subsaharienne ont besoin de 600 à 900 millions de dollars par an en plus des ressources disponibles actuellement, qui proviennent des sources traditionnelles : le secteur privé et les fonds multilatéraux et bilatéraux. Une telle ressource devrait être disponible grâce à une solidarité numérique mondiale avec l'Afrique, en particulier, dans le cadre du financement des biens publics. Même s'il est important de parvenir à un usage efficace des ressources existantes et d'améliorer le cadre juridique et normatif pour attirer des fonds additionnels de la part des donateurs et un plus grand investissement du secteur privé, il est de plus en plus évident qu'il est nécessaire de trouver des nouvelles sources novatrices de financement afin que l'accès des pauvres à l'information et à la connaissance passe du niveau auquel il se trouve en ce moment au niveau suivant.

De plus, la capacité des africains pauvres d'améliorer leurs moyens de subsistance est limitée non seulement par leur manque d'accès aux TIC, à l'information et aux applications importantes dans des secteurs clés, mais aussi par les restrictions complexes et inextricables qui comprennent des problèmes de gouvernance encore irrésolus, d'injustice au niveau local et de dynamiques du système économique global<sup>2</sup>. En fait, les implications de la politique et de la gouvernance ne peuvent pas être sous-estimées. Une infrastructure durable ne peut pas exister sans une éducation adéquate, une nourriture assurée ou sans un approvisionnement sûr en énergie ; il ne peut pas exister une ample distribution des TIC sans un milieu favorable de politique et de réglementation adéquat et il ne peut pas y avoir de milieu favorable sans une gouvernance optimale<sup>3</sup>. La qualité de la gouvernance locale détermine non seulement la caractéristique de la politique et l'environnement de la réglementation, qui encourage, d'une manière idéale, l'investissement optimal dans le secteur privé et l'association entre le secteur public et privé, mais aussi elle agit sur la manière de mobiliser les ressources et sur la manière dont les ressources investies

<sup>2</sup> Hewitt de Alcantara, Cynthia *The Development Divide in a digital Age: an issue paper* (<http://ftpserver.unicc.org/unrisd/outgoing/pp/tbs/hewitt.pdf>)

<sup>3</sup> Communiqué final du Forum pour le Développement de l'Afrique: *l'Afrique face aux défis de la mondialisation et de l'ère l'information* (<http://www.uneca.org/adf>)

bénéficient à ceux qui en ont le plus besoin. Il est plus probable de trouver un accès limité aux TIC dans les institutions ou pays où il y a le plus de corruption que dans ceux qui possèdent de bonnes structures de gouvernance.

De la même manière, la participation des pays africains dans les affaires concernant la bonne gouvernance globale, leur accès à l'aide commerciale et l'allègement de leur dette, constituent des points critiques pour parvenir à une meilleure participation de ces pays dans la société de l'information. Le financement des principales TIC dans le domaine de la santé et de l'éducation n'aura pas de sens si le poids de la dette empêche virtuellement aux gouvernements africains de maintenir prioritairement des programmes adéquats d'éducation et santé publique. Un accès plus juste au commerce encouragera l'usage optimal et l'intégration des TIC. Le discours sur le financement des TIC pour le développement devrait comprendre une franche évaluation des problèmes en rapport avec la bonne gouvernance locale et le régime global de commerce et les vastes débats concernant l'allègement de la dette.

Le présent document n'approfondira pas les questions concernant la bonne gouvernance au niveau local et global mais il se focalisera sur le financement du développement des TIC en Afrique. Le texte est divisé en 7 sections. La deuxième partie analyse le contexte socio-économique et politique conditionné par le financement des TIC en Afrique. La troisième partie traite des progrès du financement de TIC pour le développement qui met l'accent particulièrement sur les technologies interactives. Elle est suivie d'une synthèse de leçons et sujets qui ont surgi d'expériences précédentes. La cinquième section offre un résumé des domaines qui exigent un financement plus important pour appuyer les objectifs d'éradication de la pauvreté et de croissance économique en Afrique et propose aussi quelques stratégies pour calculer les ressources qui sont nécessaires. La dernière section est centrée sur les mécanismes destinés à couvrir les déficits financiers au-delà des moyens disponibles à travers les sources publiques nationales, les organismes de développement et le financement privé. Cette section présente le financement sous la perspective de la solidarité numérique et des biens publics mondiaux pour répondre aux besoins d'accès de la vaste majorité des africains pauvres.

## 2. Le contexte du développement financier des TIC en Afrique subsaharienne.

L'Afrique subsaharienne comprend trente-quatre des cinquante pays en voie de développement les moins avancés et quatorze des trente-deux pays enclavés<sup>4</sup> qui doivent faire face aux défis économiques, sociaux et politiques les plus décourageants: le taux élevé de pauvreté, la plus grande inégalité par rapport aux revenus, des conflits civils internes, des conflits externes, le fléau de la maladie y compris celui du HIV/SIDA, des coûts élevés d'infrastructure de base (y compris les télécommunications); des ressources humaines et technologiques limitées; dépendance d'un marché exportateur limité; endettement; faible productivité; grande vulnérabilité face aux désastres naturels et environnementaux, et, le plus important, face à la dépendance de l'aide étrangère. Plus du 40 pour cent de la population africaine perçoit moins de 1 dollar par jour (au dessous du seuil de pauvreté établi par la Banque Mondiale)<sup>5</sup>.

En effet, l'incidence de la pauvreté augmente dans quelques pays au lieu de diminuer et le manque de revenus est de plus en plus croissant. Par exemple, l'incidence de la pauvreté extrême et relative à Djibouti a augmenté dramatiquement, entre 1996 et 2002, de 45 à 74 pour cent et de 9.6 à 42 pour cent respectivement<sup>6</sup>. Cela représente la marginalisation des petits fermiers, femmes et jeunes gens appartenant au milieu rural. Dans de nombreux pays la croissance économique est en diminution et quelques pays présentent des taux de croissance négatifs. Un rapport de la Commission Économique pour l'Afrique en 2004 révèle que sept pays ont présenté un taux de croissance négatif en 2003<sup>7</sup>: le Zimbabwe (-11.2%), l'Éthiopie (-3.8%), les Seychelles (-2.8%), la Côte d'Ivoire (-2.3%), la Guinée-Bissau (-1.8%), la République Centrale Africaine (-0.7%) et le Burundi (-0.3%). Sans tenir compte des différences entre ces chiffres, les progrès dans la plupart des pays africains montrent que les efforts dirigés à améliorer la situation de l'immense majorité de la population exigent d'être doublés et devraient être novateurs.

La majorité de la population de l'Afrique habite dans des zones rurales et dépend de l'agriculture de subsistance fragmentée, du bétail et de l'agriculture, et du commerce informel. L'économie de subsistance est souvent soumise à plusieurs influences externes telles que la variation des pluies, les pestes et les maladies et les fluctuations des prix. Les gens pauvres du milieu rural ont un accès limité aux facteurs de production, à l'assistance et aux marchés et ils doivent faire face à des coûts élevés d'information et de transaction à cause d'une infrastructure insuffisante (par exemple, concernant les chemins ou les communications), de faibles institutions et de nombreux intermédiaires. Les gens pauvres se soucient d'éduquer leurs enfants, de conserver leur bien-être et d'avoir un accès à l'argent et aux compétences qui leur permette d'améliorer leur moyens de subsistance. Les TIC qui peuvent résoudre ces problèmes sont indispensables.

Le conflit armé est un des plus importants déterminants de la pauvreté. C'est un facteur qui fait que cette région africaine soit unique si on la compare à d'autres régions. L'Afrique sub-saharienne (ASS) diffère d'autres régions en voie de développement quant au nombre

<sup>4</sup> Ressources dans les pays les moins développés (<http://www.un.org/issues/m-ldc.asp>)

<sup>5</sup> Voir: [http://millenniumindicators.un.org/unsd/mispa/mi\\_worldregn.aspx](http://millenniumindicators.un.org/unsd/mispa/mi_worldregn.aspx)

<sup>6</sup> Plan d'action au Djibouti, 2003. (<http://www.mccpt.dj/Documents/Action%20plan-djibouti.pdf>)

<sup>7</sup> Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2004) *Rapport économique sur l'Afrique, 2004*. (<http://www.uneca.org/era2004>)

de conflits, leur persistance et leur impact massif aussi bien sur la vie et les moyens de subsistance des civils que sur ceux des combattants.

L'Afrique a été le théâtre de 53 des conflits armés qui se sont produits dans le monde au cours du 20<sup>ème</sup> siècle. La région abrite certains des foyers les plus dangereux qui incluent le conflit de Darfour, au Soudan, pour stabiliser des problèmes au Burundi, en Côte d'Ivoire et dans la République Démocratique du Congo. Son coût a été immense. En effet, les conflits non seulement détruisent l'infrastructure, qui est précaire, mais ils détournent aussi le peu de ressources qui auraient pu être attribuées à l'amélioration des moyens de subsistance de la plupart des gens. Les pays qui émergent d'un conflit nécessitent un soutien significatif pour développer l'infrastructure de TIC et renforcer les moyens d'action des populations traumatisées afin qu'ils récupèrent confiance et moyens de subsistance.

En outre, le développement de l'Afrique est ralenti par le nombre des victimes dues aux forces combinées des maladies les plus mortelles, à savoir, le HIV/SIDA, la malaria, et la tuberculose. L'Afrique subsaharienne réunit plus de 10% de la population mondiale mais elle possède les deux-tiers de la totalité des personnes atteintes du Sida<sup>8</sup>. La pandémie du HIV/SIDA qui a tué plus de 2 millions de personnes en 2003 et les personnes infectées, qui dépassent les 25 millions jusqu'à présent, a exacerbé la situation économique et a provoqué un recul des bénéfices obtenus en 1980 et en 1990. L'augmentation constante du nombre des gens atteints du Sida et l'impact croissant de la malaria et de la tuberculose en Afrique subsaharienne montrent que des efforts plus concertés sont nécessaires en ce qui concerne le renforcement de l'information, l'éducation et la communication tout en envisageant des perspectives novatrices face à la recherche d'information et en agissant sur les actions accomplies par des personnes individuelles, des familles, des communautés et des gouvernements.

Même si la participation et la responsabilité politiques se sont améliorés avec le temps et ne cessent de s'améliorer, la qualité de la gestion du secteur public en Afrique continue à être très inefficace.<sup>9</sup> Des problèmes permanents d'instabilité politique et de mauvaise gouvernance, de hauts niveaux de corruption, l'inefficacité quant à l'offre de services et la violation des droits humains: voilà les facteurs qui continuent à être des fléaux pour une grande quantité de pays africains. Le degré auquel les gouvernements encouragent l'offre de services de haute qualité et la participation des citoyens au développement politique et économique, réduisent la corruption, favorisent la concurrence, encouragent la diversité et l'éthique des médias, ainsi que la transparence et le respect des droits humains, déterminera l'espace pour le développement de la société de l'information dans la région. Il n'est pas facile de combler les manques d'accès et d'information sans un système de gouvernance bien établi.

Au delà des problèmes locaux posés par la maladie, la gouvernance inefficace et l'insécurité, l'Afrique fait face à des défis importants imposés par les régimes financiers et commerciaux mondiaux. Une partie des forces qui contrôlent le destin de l'Afrique se situe au-delà de son domaine d'influence. Malgré le support des agences qui effectuent des dons, les accords de coopération multilatéraux, régionaux et sous-régionaux, qui ont excédé amplement ceux d'autres régions, les gains provenant du développement économique local et la participation aux régimes financiers et de commerce mondiaux, ont été lents.

<sup>8</sup> ONUSIDA, (<http://www.unaids.org/en/geographical+area/by+region/sub-saharan+africa.asp>)

<sup>9</sup> UNECA, Synopsis du Rapport sur la bonne gouvernance en Afrique en 2005, (<http://www.uneca.org/agr>)

Les Programmes de Régulation Structurelle établis par les institutions financières internationales pour favoriser la croissance et l'accès de l'Afrique aux marchés étrangers, n'ont pas conduit aux résultats espérés. En fait, ils ont eu un coût social et humain plus élevé. De plus, l'investissement étranger direct et les revenus per capita ont diminué, la dette s'est accrue et les services de la dette ont augmenté. Le flux financier provenant soit des prêts accordés dans des conditions favorables, soit des subventions, continue à être contrasté par les pertes dues aux relations de change et à la forte dépendance des pays par rapport à une gamme réduite de produits de base tels que le café, le cuivre et le cacao. Des initiatives lancées récemment par les pays du G8, en particulier par le gouvernement britannique, ont ouvert des opportunités pour aborder ces problématiques complexes qui ont un impact significatif sur le développement de la société de l'information.

Quelques structures régionales et sous-régionales ont été mises en place en réponse à la marginalisation existant par rapport aux relations commerciales et au besoin de profiter des ressources collectives de l'Afrique. Les structures régionales et sous-régionales ou les blocs qui comprennent les États de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Marché Commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté pour le Développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union Africaine visent à établir des marchés uniques d'économie et d'union monétaire et à renforcer l'intégration nationale et l'appui mutuel. Le Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) est l'initiative la plus récente qui vise à établir des associations internationales avec des pays développés à partir d'un échange qui engage les gouvernements africains à prévenir les conflits, encourager et protéger la Démocratie et les Droits de l'Homme, restaurer et maintenir la stabilité macroéconomique, élargir les services d'éducation et de santé et favoriser le développement d'infrastructure y compris celle des TIC.

NEPAD est né à partir de la vision du président Thabo Mbeki d'une renaissance de l'Afrique. Selon cette idée, si l'Afrique réussissait à libérer son énergie économique et politique, elle pourrait atteindre un développement accéléré. La vision de Mbeki coïncidait avec le souci des dirigeants de l'Union Africaine, pour lesquels le continent avait besoin de trouver une solution rapide à la crise due à l'endettement. Le président du Nigéria, Olusegun Obasanjo, a été chargé de travailler sur ce problème. Le résultat a été une version plus complète du « Programme de Renaissance de l'Afrique pour le Millénaire » proposée originellement par Thabo Mbeki, et l'idée spécifique d'un double contrat entre les gouvernements africains et leurs citoyens ainsi qu'entre l'Afrique et les pays les plus développés. Le Président Abdoulaye Wade du Sénégal, dont le plan Omega a porté sur des affaires similaires, a rejoint le groupe et a exercé son mandat sur la base de l'infrastructure de développement de l'Afrique. Ces derniers temps, Wade a contribué à l'élaboration de l'agenda de la Société de l'Information de l'Afrique à travers l'initiative d'un Fonds de Solidarité Numérique, qui a été très favorablement accueilli.

Même si le NEPAD a plusieurs défauts tels que le manque d'une participation publique plus grande dans ses programmes et délibérations, son esprit de « contrats entre le gouvernement et les gens et entre les pays développés et l'Afrique », représente un cadre utile pour promouvoir le financement des TIC pour le développement africain. Les technologies de l'information et de la communication font partie des priorités principales du programme du NEPAD et son débat avec des acteurs internationaux en matière de développement. Divers pays et institutions se sont montrés récemment vivement intéressés par le débat du NEPAD concernant l'infrastructure et les programmes de TIC.

L'Afrique est la région la moins développée par rapport à l'infrastructure de TIC. De plus, il existe une vaste disparité dans l'inégalité sociale, comme le statut socio-économique, l'âge, le sexe, le lieu géographique d'habitation et l'ethnie. La pénétration de différentes technologies varie considérablement et la technologie de radiodiffusion est plus répandue que les ordinateurs et l'Internet. Parmi les quelque 841 millions d'habitants en Afrique en 2003, on estime que seulement<sup>10</sup>:

- 1 personne sur 4 avait une radio (210 m)
- 1 personne sur 12 avait une télé (71 m)
- 1 personne sur 33 avait un téléphone fixe (25 m)
- 1 personne sur 16 avait un portable (51 m)
- 1 personne sur 80 avait accès à un ordinateur (10.3m)
- 1 personne sur 70 avait accès à Internet (12.3m)
- 1 personne sur 360 avait accès à la télé privée (2.3m)

Tel qu'il est analysé dans la section V, il est nécessaire d'accroître l'accès à la radio d'au moins 100%, à la télévision de 50%, aux lignes fixes de téléphones de 20%, aux portables de 50%, aux ordinateurs et à internet de 10%, pour atteindre certains des objectifs établis dans le contrat de NEPAD avec le monde développé, pour contribuer à l'éradication de la pauvreté et à la croissance commerciale et pour appuyer les Objectifs du Millénaire pour le développement du Millénaire. Cela implique des efforts pour augmenter l'accès aux technologies de transmission et en même temps pour permettre à tous de profiter largement des nouvelles technologies interactives, y compris à ceux qui habitent dans des régions lointaines. Cependant, puisque l'accès s'étend au delà de la radio et des téléphones et qu'il s'oriente vers des technologies plus stratégiques et interactives telles qu'Internet, les coûts deviendront plus élevés. Des ressources sont en effet nécessaires pour construire une infrastructure de bande passante qui garantisse l'accès au réseau, pour payer l'infrastructure électrique nécessaire au travail effectué par les TIC, pour développer l'infrastructure de formation afin de garantir le fonctionnement des technologies et améliorer les compétences quant à l'usage, et pour accroître l'alphabétisation afin de pouvoir lire le contenu<sup>11</sup>. Pareillement, le degré de pénétration d'Internet en Afrique a diminué dernièrement s'il est comparé à la forte croissance de cette dernière décennie ; cela implique que l'amélioration de l'accès aux technologies plus interactives dans des zones rurales continue à être un défi coûteux.

Tout ce qui a été dit précédemment se dirige vers le fait que le financement des TIC devrait être perçu sous l'angle de comment améliorer la condition des pauvres – en leur donnant la possibilité de s'exprimer et d'accéder à l'information contextualisée. Les TIC devraient également contribuer à promouvoir la bonne gouvernance pour mettre un frein aux problèmes des maladies et de l'ignorance et pour contribuer à la paix et à la sécurité dans toute l'Afrique.

Une infrastructure faible en ce qui concerne l'information et la communication constitue un obstacle important à la coopération régionale et internationale, au commerce et à l'investissement. La connectivité améliore les externalités de réseau; pourtant, les Africains ne disposant que d'une connexion limitée n'auront pas accès au plus vaste réseau de gens et de ressources existant dans le monde entier. Leur accès aux opportunités commerciales et au travail est limité à cause d'un accès insuffisant à l'infrastructure et aux ressources. En

<sup>10</sup> Union Internationale des Télécommunications, 2004. *Indicateurs des télécommunications en Afrique, 2004.*

<sup>11</sup> Heeks, Richard., 1999, *Information and Communication Technologies, Poverty and Development* (<http://idpm.man.ac.uk/idpm/diwpf5.htm>)

outre, pour promouvoir un cercle vertueux, les pays doivent développer des mécanismes complémentaires tels que l'éducation, la recherche, des milieux favorables aux investissements, des institutions effectives et une infrastructure de soutien telle que l'électricité et les marchés. Cela exige d'une part une innovation considérable dans les mécanismes financiers à travers l'utilisation d'une combinaison de ressources et d'autre part des outils complémentaires tels que l'accès au marché et l'allègement de la dette sur la base des leçons et des expériences acquises jusqu'à présent.

### 3. Financement des TIC en Afrique : un progrès.

L'Afrique possède une expérience relativement vaste en matière de financement de TIC et de solidarité numérique. Cette expérience doit être considérée comme base pour avancer. Avant 1990, le financement du secteur était centré sur le développement de l'infrastructure des télécommunications. Les fonds des institutions bilatérales et les banques multilatérales de développement ont été destinés au transfert de technologie et au développement des capacités TIC d'institutions publiques pour réunir, emmagasiner, traiter et disséminer de l'information. Les donateurs bilatéraux et multilatéraux fournissaient leur support aux projets de développement destinés à l'infrastructure des télécommunications; les fondations, de leur côté, subventionnaient des champions pour relier des institutions académiques et de recherche. La Banque Mondiale et les agences des Nations Unies, y compris l'UNESCO, l'ONUDI et le PNUD et les donateurs bilatéraux tels que l'USAID figurent parmi les institutions qui ont pourvu des fonds pour les premiers projets IT. Les contributions au niveau local ont été historiquement insignifiantes. Le financement extérieur représentait plus de la moitié de l'équipement national et de l'assistance technique en Afrique vers le milieu des années 1980<sup>12</sup>.

À la fin des années 1980, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Centre de Recherche pour le Développement International (IDRC) ont promu un modèle de système d'information scientifique au service du développement (DEVSI), qui était construit autour de données centralisées, un traitement centralisé et un système de distribution décentralisé et qui était naturellement un reflet des modèles de macroordinateurs (*ou mainframe*) et de mini-ordinateurs existant à cette époque-là. En collaboration avec le PNUD, ces institutions ont financé la mise en place du Système Panafricain d'Information pour le Développement (PADIS) dans le but de développer un noeud central africain à l'aide de la contribution d'institutions nationales et régionales qui maintenaient leur propre base de données et échangeaient de l'information avec le système central PADIS<sup>13</sup>.

Les donateurs internationaux, qui se sont rendus compte à long terme des avantages de la connectivité, ont commencé à subventionner l'introduction de technologies de réseaux à faible coût au début des années quatre-vingt-dix. En 1991, la Coopération Française, à travers l'Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (ORSTOM), sa filiale de recherche, a mis en marche son projet Réseau Intertropical d'Ordinateurs (RIO), qui a établi des liaisons avec le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Madagascar, le Mali, le Niger, et le Sénégal. Les noeuds RIO ont été à l'origine établis afin de pourvoir les chercheurs d'ORSTOM d'un réseau de communication électronique. En 1992, on a décidé d'ouvrir le réseau à toute personne en rapport avec un travail académique, de recherche et de développement. Depuis lors, le réseau s'est développé considérablement. En effet, des noeuds ont été installés dans 12 pays africains francophones, desservant quelque 500 usagers dans 60 organisations. RIO a réussi à connecter des pays lointains tels

<sup>12</sup> Odedra Straub, Mayuri, *Is Information Technology Really Transferred to Africa?*

(<http://www.straub-odedra.de/Artikel/27%20-is%20information%20technology.pdf>)

<sup>13</sup> Hafkin, Nancy and Kate Wild, *ICT in Africa: The Challenge to Donors in the Global Information Society, In Rowing Upstream* ([http://www.piac.org/rowing\\_upstream/chapter5/full\\_chapter\\_5.html](http://www.piac.org/rowing_upstream/chapter5/full_chapter_5.html))

que le Madagascar et la République du Congo et à développer l'une des rares ressources de compétence en TCP/IP et UNIX en Afrique, ce qui a contribué à étendre une connectivité complète à Internet au reste de la région.

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a été une autre institution qui a appuyé les projets des TIC au cours de ces premières années. Après avoir piloté cinq projets séparément en 1992<sup>14</sup> le CRDI a financé un projet de Construction de Capacité pour un Réseau Électronique en Afrique dans le but de connecter 24 pays africains.

Un moment décisif pour le financement du développement des TIC mettant l'accent sur Internet a commencé en 1992 lorsque le programme informatique intergouvernemental de l'UNESCO (IIP), à travers le financement du gouvernement italien, a lancé un réseau régional d'informatique pour l'Afrique (RINAF). RINAF a joué un rôle significativement important quant à la diffusion de la notion du protocole Internet en créant des liaisons avec la Société Internet<sup>15</sup>. Celle-ci a surgi par la suite en tant que défenseur clé de la diffusion d'Internet en Afrique. Le projet, auquel ont collaboré Network Start Up Resource Centre (NSRC)<sup>16</sup>, qui a son siège en Orégon, aux États-Unis, et la Société d'Internet, a contribué à l'introduction des administrateurs d'ISP (AIF: fournisseurs de services d'Internet) d'avant-garde africains dans les notions de protocole d'Internet à partir de 1993.

L'UNDP a été une autre agence qui a entamé deux projets de TIC à cette époque-là. Le programme du réseau de développement durable (SDNP/RDD)<sup>17</sup> a été lancé en 1992 afin de promouvoir la connectivité entre les usagers et les fournisseurs d'information de ceux qui étaient directement en rapport avec l'environnement et le développement durable, à la suite de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. L'UNDP a lancé le Réseau des Petits États Insulaires en Développement (SIDSNet)<sup>18</sup> en 1994 pour étudier la viabilité quant à établir un réseau électronique pour assister le développement social et économique des petits états insulaires tels que le Cap Vert, les Comores, l'île Maurice, São-Tomé-et-Príncipe et les Seychelles. Le travail de ces projets a encouragé l'entrée de petits opérateurs privés - fournisseurs d'internet (ISP/FAI) - sur le marché africain.

Le Symposium Africain sur la Télématique, qui a eu lieu en 1995, et la Conférence pour la société de l'information et le développement qui s'est tenue en Afrique du Sud en 1996, ont contribué à encourager une certaine quantité de programmes d'association entre des organismes pour le développement et la coordination de programmes nationaux de la part des pays. Il y avait une solidarité et un enthousiasme importants à cette époque-là. Plus de 17 projets, d'un montant de 80 millions de dollars, ont été lancés aux environs de 1996 par plusieurs agences donatrices. Le lancement de l'Initiative Société Africaine à l'ère de l'Information (AISI) en 1996<sup>19</sup> avec pour but principal d'assister les pays africains quant à l'élaboration de politiques de TIC a permis la planification d'un grand nombre de stratégies électroniques. À l'heure actuelle, plus de 35 pays africains ont développé leurs stratégies de

---

<sup>14</sup> Les cinq projets IDRC étaient: 1. NEGONET- Organisations non gouvernementales en liaison, 2. ESANET - pour connecter les universités dans l'est africain y compris le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie et le Zimbabwe, 3. ARSONET- pour connecter des organisations de standards régionaux, 4. HEALTHNET - pour connecter les professionnels de la santé et 5- PADISNET pour connecter des centres d'information nationaux et régionaux qui, à l'époque, faisaient partie du Système Panafricain d'Information pour le Développement.

<sup>15</sup> Évaluation du projet RINAF par Mike Jensen disponible à l'adresse suivante:

<http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001137/113766eo.pdf>

<sup>16</sup> <http://www.nsrc.org>

<sup>17</sup> <http://www.sdn.org/>

<sup>18</sup> <http://www.sidsnet.org/>

<sup>19</sup> Initiative société Africaine à l'ère de l'Information, (<http://www.uneca.org/aisi>)

TIC, lesquelles, à en croire les prévisions, seront financées au moyen de sources combinées.

La Banque Mondiale, le FMI et l'UIT ont non seulement financé des projets pilotes de TIC et promu des programmes pour le développement d'infrastructure, mais ils ont également contribué au financement de l'assistance technique pour promouvoir des réformes dans le secteur des télécommunications et accentuer ainsi l'investissement dans le secteur privé. Les efforts ont été relativement fructueux. Les dix premiers investissements dans des monopoles intégrés verticalement ont été effectués entre 1995 et 1997. L'USAID a fondé un programme régional de restructuration des télécommunications en Afrique du Sud et a lancé le projet Leland en 1996, centré sur la création d'un milieu de politique favorable, tout en renforçant l'infrastructure de TIC et l'usage d'Internet pour le développement. Le CRDI a lancé le projet ACACIA, un programme multiforme qui aborde des questions concernant la politique, la technologie, les capacités et les contenus en mettant tout spécialement l'accent sur la recherche.

Ces programmes, comme d'autres, ont permis à des activités de grande valeur de germer dans les secteurs concernant la politique et la réglementation dans de nombreux domaines d'application.

Ils ont également fait naître des associations, des alliances et des liens solidaires entre les acteurs. Le secteur privé a profité des opportunités offertes par la réforme politique et a investi dans les services d'Internet, les réseaux à valeur ajoutée et les marchés des portables. Le nombre des fournisseurs privés de services d'Internet a augmenté. Certes, il a passé de 84 ISP/FAI<sup>20</sup> à peine en 1996, à 450 en 2000. Les investisseurs privés ont joué un rôle clé quant à l'expansion de la technologie mobile en Afrique, où la pénétration des téléphones cellulaires a devancé les lignes fixes en 2001. De nos jours, très peu de pays africains ont exclusivement des opérateurs de l'État pour ce qui concerne la téléphonie portable. Les six plus gros fournisseurs (MTN, Vodacom, Celtel, Orange, Milcom, et Orasom) réunissaient 33 millions d'abonnés en 2003, avec un bénéfice total d'environ 6,6 milliards de dollars<sup>21</sup>. Des progrès similaires ont été faits par rapport à la participation du secteur privé dans le marché de services de réseaux à valeur ajoutée qui comprend des aspects tels que la radiomessagerie, les connexions privées de transmission de voix et des données par satellite, les téléphones publiques, la radiotéléphonie mobile à réseau partagé ("*mobile trunked radio*"), et d'autres services de bande large.

Le processus de financement et la disponibilité de fonds provenant de différentes sources dans les années 1990 a déclenché la créativité quant à l'offre d'Internet et l'accès universel pour les plus pauvres. L'installation de télécentres et l'extension des services à des régions rurales figuraient parmi les notions-clés fournies par les agences donatrices depuis le milieu des années 1990. Les problèmes des télécentres ont également mis en évidence le besoin de fournir des types de compétences divers en ce qui concerne les télécommunications et le contenu/ l'information avec la propriété locale et les applications aux secteurs de développement.

Cependant, au cours d'une grande partie des années 90, l'approche a été essentiellement expérimentale. Elle était étayée par la certitude que la libéralisation du secteur des télécommunications et le potentiel des TIC quant au renforcement pourraient surmonter les grandes restrictions traditionnelles sur le développement (infrastructure, capacité humaine et institutionnelle) et permettre aux pays d'avancer rapidement vers une ère de

<sup>20</sup>Jensen, Mike *Internet Update for ISOC Geneva's DEVSIG Meeting* (<http://www-sul.stanford.edu/depts/ssrg/africa/24connec.html>)

<sup>21</sup> UIT, 2004, *Indicateurs pour des télécommunications en Afrique*.

plus grande prospérité<sup>22</sup>. Cela a été provoqué en partie par l'intégration des télécommunications aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et par la conviction selon laquelle les forces du marché conduiraient à un meilleur accès à l'infrastructure. Cependant, il est très vite devenu clair que la libéralisation ou l'imposition de conditions inégales au libre marché dans la région, sans programmes de réparation, renforcerait tout simplement l'injuste *satus quo*<sup>23</sup>, à moins qu'il ne conduise à la transformation d'un monopole public en un monopole privé. Il a été également observé que l'investissement en TIC va au-delà d'une ouverture du secteur des télécommunications ou de l'amélioration de l'accès à travers l'installation de télécentres. Il nécessite une capacité de réglementation, de volonté politique et d'un milieu compétitif.

Alors que l'accès aux téléphones portables s'est accru considérablement du fait d'une supervision limitée des réglementations et du modèle "*pay as you go*" (Payez selon votre utilisation), qui semble adéquat pour toute la connectivité aux lignes fixes a stagné.

La leçon principale qui en a été tirée montre que les barrières aux TIC pour le développement en Afrique vont au-delà de cadres politiques et de réglementations favorables. La décennie s'est achevée sans qu'il y ait eu de réels progrès quant à l'accès universel aux TIC et sans qu'une libéralisation totale ait été vraiment atteinte dans les pays africains.

Cependant, la fin de la décennie a apporté la promesse de ressources plus vastes pour des initiatives de la société de l'information dans les pays en voie de développement de la part des pays du G8, conformément aux engagements effectués lors du sommet d'Okinawa en 2000. Le G8 a établi un Groupe de Travail pour les Opportunités Numériques qui a fonctionné sur une base de recommandations spécifiques auquel ont participé des parties intéressées de la société civile et du secteur privé. Le début du nouveau millénaire a également été le témoin de la première session du Conseil Économique et Social de l'ONU consacré à l'exploitation du potentiel des TIC pour le développement, ce qui a offert à la vaste gamme d'information et de communication pour le développement un profil international jamais connu auparavant. La session de l'ECOSOC a été suivie du Sommet du Millénaire, qui a appelé l'ONU à jouer un rôle de déclencheur et de leader pour aider à réduire la fracture numérique et accélérer le développement à travers l'utilisation du potentiel pour le développement des Technologies de l'information et de la communication (TIC). L'ONU a également établi un Groupe Spécial de Travail dans le but de diriger au niveau international « la création de stratégies en vue du développement des TIC et les mettre au service du développement afin d'associer de manière stratégique le système des Nations Unies, l'industrie privée et les fonds de financement, ainsi que les fondations, des donateurs et des pays ».

Les recommandations du Groupe de Travail pour les opportunités numériques du G8 et celles du Groupe de Travail sur les TIC de l'ONU ont été suivies par quelques pays tels que la France, le Royaume-Uni et le Canada, avec le but de financer les TIC pour le développement en Afrique. Le Canada a fondé un centre de ressources pour les stratégies des TIC et a lancé le projet de connectivité en Afrique en 2002 ; DFID pour sa part, a fait appel à un nombre d'initiatives catalytiques interconnectées afin de promouvoir les négociations locales entre la société civile, les régulateurs, les politiques et le secteur privé, ce qui permettra de progresser quant à la diffusion des TIC en Afrique<sup>24</sup>. Le gouvernement

<sup>22</sup> Wild, Kate *Notes on ICT for development, personal communication* [Notes sur les TIC pour le développement, communication personnelle]

<sup>23</sup> Gillwald, Allison *Policy and Regulatory Challenges of Access and Affordability*, ([www.lirne.net/resources/netknowledge/gillwald.pdf](http://www.lirne.net/resources/netknowledge/gillwald.pdf))

<sup>24</sup> voir, <http://www.catia.ws>

français a lancé un projet nommé ADEN, dont l'objectif est de réduire le coût d'accès à Internet à travers le partage des coûts, l'accroissement de la demande de connectivité, l'encouragement de l'usage effectif de la bande large internationale et les échanges d'expériences entre les pays. La DOT Force, le Groupe de Travail sur les TIC de l'ONU et le Forum Économique Mondial ont aussi contribué à forger une coalition internationale de représentants des secteurs public et privé et de la société civile. L'Union Internationale des Télécommunications (UIT), la Banque Mondiale, le PNUD et un nombre croissant de donateurs bilatéraux ont également adopté l'approche intégrale pour formuler des stratégies IT en Afrique et pour inclure les TIC dans les programmes d'assistance de leurs pays.

De nouveaux acteurs, parmi lesquels plusieurs n'avaient pas encore participé aux efforts au développement, sont apparus sur scène, individuellement ou associés à d'autres<sup>25</sup>. Les fondations multinationales du secteur privé telles que CISCO, Kellog, Markle et Hewlett Packard ont commencé à financer les TIC pour le développement. Même si elles ne sont pas encore bien coordonnées, ces corporations disposent de programmes de TIC pour le développement en Afrique.

La première Conférence Préparatoire Africaine pour la phase de Genève du Sommet Mondial sur la Société de l'Information qui s'est tenu à Bamako en 2002<sup>9</sup> a favorisé une discussion ultérieure en ligne sur le rôle de différents acteurs et sur les moyens d'accorder la priorité aux projets de TIC africains. L'idée d'un Fonds de Solidarité Numérique est également née à Bamako. Les discussions subséquentes se sont focalisées l'assimilation d'un grand nombre de priorités de TIC, y compris celles proposées par l'Initiative Société Africaine à l'ère de l'Information, la liste de priorités du Bureau de Bamako et celles proposées par NEPAD, qui seront présentées à l'occasion de la première phase du Sommet Mondial pour la Société de l'Information. Ces priorités tendent à se multiplier. La table 1 fournit une liste des priorités principales identifiées par NEPAD et par l'Initiative Société Africaine à l'ère de l'Information.

**TABLEAU 1 . Superposition des Priorités de TIC dans le développement africain.**

<b>Priorités NEPAD<sup>26</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Politiques et stratégies en ligne, dont la facilitation d réformation de politiques et de réglementation.</li> <li>○ Développement de l'infrastructure nécessaire pour meilleure télédensité.</li> <li>○ Facilitation de l'accès à une infrastructure de bande pass large (Projet de câble sous-marin de l'Afrique de l'Est Accès à la bande large pour les pays enclavés)</li> <li>○ Programmes spéciaux (surtout pour les femmes et les jeun)</li> <li>○ Développement humain (écoles en ligne, santé en li compétences en ligne).</li> <li>○ Développement institutionnel, construction de capa recherche et développement.</li> <li>○ Développement d'affaires et création d'entreprises.</li> <li>○ Établir de nouveaux registres régionaux d'Internet.</li> <li>○ Profiter des TIC pour atteindre des objectifs clés (préven des conflits, protection de la démocratie, des droits huma</li> </ul>
-------------------------------------	---

<sup>25</sup> Hafkin, Nancy et Kate Wild, *ibid.*

<sup>9</sup> <http://www.uneca.org/aisi/Bamako2002/>

<sup>26</sup> <http://www.eafricacommission.org>

	<p>de la stabilité macroéconomique, de l'accès au marché, développement humain, de la construction de capacités secteur privé)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Promouvoir les contenus locaux</li> <li>○ Applications en ligne (commerce en ligne, gouvernement en ligne et droit en ligne, etc.)</li> <li>○ Développement de Software et Internet.</li> <li>○ Mieux faire connaître l'outil Internet au public</li> </ul>
<b>Priorités d'AIISI ADF'99<sup>27</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développement des infrastructures de TIC</li> <li>○ Développement des ressources humaines (Réseau africain d'apprentissage: écoles en ligne, varsitynet, réseaux pour jeunes Out of School)</li> <li>○ Plans d'infrastructure locale et régionale d'information et de communications.</li> <li>○ Applications (gouvernance en ligne, santé en ligne et éducation en ligne).</li> <li>○ Promotion du contenu (langues locales, contenu local).</li> <li>○ Défense des TIC qui visent le développement et la réduction de la pauvreté.</li> <li>○ TIC pour la coopération et l'intégration régionale</li> <li>○ Promotion des associations</li> </ul>
<b>SMSI Phase I Priorités pour l'Afrique (Bamako 2002)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Infrastructure et maintien à la fois de l'infrastructure et de l'équipement.</li> <li>○ Développement des ressources humaines et construction de capacités.</li> <li>○ Problèmes de l'égalité des sexes et du renforcement des moyens d'action des femmes concernant l'utilisation des TIC</li> <li>○ Associations entre le secteur public et privé.</li> <li>○ Conversion de la dette (pour appuyer le développement des TIC)</li> <li>○ Protection de l'environnement.</li> <li>○ Software ouvert et libre</li> <li>○ Information nationale et stratégies de communication et de l'appui spécial de l'Initiative Société Africaine à l'ère de l'Information (AIISI)</li> <li>○ Applications sectorielles</li> <li>○ Soutien au NEPAD</li> <li>○ Fond de Solidarité Numérique</li> <li>○ Transferts de technologie, en particulier, transferts sud-sud</li> <li>○ Recherche et développement</li> <li>○ Stratégies d'investissement</li> <li>○ Développement du contenu</li> <li>○ Bonne gouvernance d'internet</li> <li>○ Rapports entre les médias traditionnels et les nouvelles TIC</li> <li>○ Cadre législatif et de réglementation</li> <li>○ Droits de propriété intellectuelle</li> <li>○ Sécurité</li> <li>○ Coopération régionale</li> </ul>
<b>SMSI Phase II Priorités en Afrique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Société de l'Information et Réglementation: accès à l'infrastructure</li> <li>○ Financement de TIC</li> <li>○ Stratégies nationales et régionales en ligne</li> </ul>

<sup>27</sup> [www.uneca.org/aisi](http://www.uneca.org/aisi)

<b>Accra 2005</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Software open source et langues/contenus locaux.</li> <li>○ Logiciels ouverts (open source)</li> <li>○ Droits de l'Internet et droits de la propriété intellectuelle</li> <li>○ Construction de capacité pour les responsables de planification de politiques.</li> <li>○ Applications des TIC dans l'éducation, la santé, le commerce et la bonne gouvernance.</li> <li>○ TIC et Réduction de la pauvreté</li> <li>○ Suivi de la société de l'information</li> <li>○ Gouvernance locale</li> <li>○ Développement du secteur privé</li> </ul>
-------------------	--

Cependant, le changement d'orientation des agences bilatérales et multilatérales, au cours de la phase I du SMSI qui vise l'intégration des TIC dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement et l'établissement de cadres destinés à des politiques encourageant l'investissement privé en infrastructure, a fait que le débat concernant les priorités africaines se dirige vers ces sujets. Les affaires qui ont été reportées, à l'occasion de la première phase du Sommet Mondial pour la Société de l'Information, à savoir, la bonne gouvernance d'internet et l'idée d'un Fonds de Solidarité Numérique, promue par le président du Sénégal, sont devenues les principaux sujets de préoccupation des experts africains des TIC et des institutions au cours des années 2003 et 2004. Le financement de la société de l'information a été le programme-clé de la deuxième rencontre africaine préparatoire de la phase de Tunis du sommet mondial pour la société de l'information qui a eu lieu en février 2005 à Accra.<sup>10</sup>

Une des leçons-clé qui a été tirée montre que la problématique des TIC pour le développement en Afrique continue à être multiforme et exige une combinaison de différents mécanismes et instruments de financement qui incluent des ressources déjà existantes et de nouveaux mécanismes. Par exemple, un certain changement de nuance s'est produit dans le développement de projets d'infrastructure proposés par NEPAD, avec le passage d'une position centrée sur le Fonds de Solidarité Numérique à la recherche de ressources financières nationales et internationales. Ce sommet a appelé à « soutenir le Fonds de Solidarité Numérique qui servirait à compléter et non à doubler d'autres modes de financements de la société de l'information ». De même, l'utilisation des mécanismes de financement existants devrait « se poursuivre pour financer l'augmentation d'infrastructures nouvelles et de services de TIC ».

<sup>10</sup> <http://www.wsisaccra2005.gov.gh/>

#### 4. Synthèse des problèmes et leçons tirées par le financement des TIC pour le développement au cours des vingt dernières années.

Les considérations susmentionnées montrent que l'investissement en TIC en Afrique provient de diverses sources. Les organismes bilatéraux et multilatéraux, des organes des Nations Unies et les fondations ont joué un rôle clé en ce qui concerne la promotion de la diffusion des TIC dans la région et l'encouragement à la création de conditions favorables à la participation du secteur privé concernant l'offre de services.

L'investissement du secteur privé a contribué notamment à l'extension du marché des portables et d'Internet. Le marché des portables en Afrique a connu une croissance plus rapide que celui de n'importe quelle autre région du monde au cours des cinq dernières années. Le secteur privé a aussi joué un rôle majeur pour la promotion d'une prise de conscience des TIC, en fournissant du hardware et du software, de la formation ainsi que l'entretien de l'équipement de TIC. Les compagnies multilatérales commencent aussi à entrer dans le domaine des TIC pour le développement en Afrique, même si on ne sait pas trop si les agendas sociaux doivent être mélangés ou pas avec les objectifs de profit des corporations.

Par ailleurs, même si l'allocation d'aide publique au développement (APD) a augmenté, la contribution est encore très faible. Le pourcentage le plus important d'APD est destiné aux urgences et au secours, ainsi qu'à l'administration de programmes<sup>28</sup>. La distribution de l'APD, qui a pour priorités d'assurer la nourriture, le secours et combattre le terrorisme, suppose que le financement du secteur de TIC continuera à figurer parmi les dernières priorités de la Coopération d'aide au développement. En outre, il y a encore du scepticisme vis-à-vis du rôle des TIC dans les secteurs de développement traditionnels financés par l'APD.

Les banques d'investissement régional et le secteur privé local ont, pour leur part, joué un rôle très limité jusqu'à présent. La Banque Africaine de Développement (BAFD) n'a pas représenté une source importante de fonds pour les projets de TIC dans la région. Cependant elle envisage de plus en plus d'appuyer des programmes de TIC, en particulier dans le domaine de l'extension de réseaux de télécommunications, à travers l'octroi de prêts, l'encouragement à l'investissement dans le secteur privé et le soutien d'un champ normatif et de politiques. La BAFD a travaillé au développement de plans régionaux, en particulier au niveau des communautés économiques régionales telles que SADC, COMESA y CEDEAO. En réponse au programme de TIC du NEPAD, une étude concernant les besoins d'infrastructure a été effectuée dans le but de comprendre les exigences quant à la demande et l'investissement dans le secteur des télécommunications. D'autres banques régionales telles que la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) n'ont pas montré d'intérêt véritable pour l'investissement dans le secteur de TIC.

---

<sup>28</sup> Botchwey, Kwesi, *Financing for Development Current Trends and Issues for the Future* ([www.globalpolicy.org/soecon/ffd/botchwey.htm](http://www.globalpolicy.org/soecon/ffd/botchwey.htm))

De la même manière, entre les institutions financières internationales telles que la Banque Mondiale et des organismes donateurs multilatéraux, il y a un consensus grandissant selon lequel l'investissement dans des TIC devrait être laissé autant que possible au secteur privé.

En conséquence, un déplacement est observé en matière d'aide au développement: celle-ci est passée du financement de systèmes d'information ou des projets d'infrastructure au développement de politiques et de projets, formant des organismes de réglementation et d'assistance technique pour l'étude des besoins en infrastructure, accès universel, interconnexion, et rééquilibrage de tarifs.

La Banque Mondiale, le principal indicateur des tendances, a changé son optique traditionnelle centrée sur la privatisation qui favorisait la concurrence centrée sur les réseaux de téléphones fixes et de portables: elle a cessé d'accorder des prêts et des crédits traditionnels à des monopoles intégrés verticalement et elle s'est consacrée à étendre l'accès à un éventail plus large de TIC à travers l'assistance technique tout en veillant à encourager l'investissement privé en infrastructure et à étendre la réforme du secteur et de la construction de capacité institutionnelle.<sup>29</sup> Selon l'opinion générale, l'absence d'un cadre normatif et de politiques favorables en matière de TIC constituent l'obstacle principal à l'investissement dans les TIC pour le développement. Si les pays en voie de développement créaient des cadres normatifs favorables, ils pourraient alors avoir accès au financement pour subvenir à leurs besoins de TIC.<sup>30</sup>

Cependant, l'expérience révèle que, jusqu'à présent, les forces du marché et la libéralisation à elles seules ne peuvent pas conduire à l'accès universel à l'infrastructure, à une utilisation significative et à l'appropriation sociale des TIC de la part de la population dans son ensemble. La perspective orientée vers le marché, en particulier la privatisation et la réglementation n'a pas trouvé de solution au grand vide existant en Afrique en ce qui concerne l'accès. La forte augmentation des flux de capital privé de la dernière décennie et l'investissement croissant dans le secteur des téléphones portables a en fait encouragé l'espoir de pouvoir satisfaire la plupart des besoins en financement de l'Afrique en matière de TIC par le fonctionnement normal du marché. Mais les choses ont tourné différemment pour plusieurs raisons: premièrement, parce que les grands flux ont convergé vers un groupe réduit de pays de la région tels que l'Afrique du Sud, la Tunisie, l'Égypte et le Maroc où il existait déjà une infrastructure bien développée.

Deuxièmement, tel qu'il est illustré dans la figure 1, des études menées par le réseau de recherche TIC Afrique<sup>31</sup> révèlent que la privatisation n'a pas conduit à une augmentation automatique de la quantité d'utilisateurs, ni réduit les coûts d'accès. L'étude du réseau de recherche TIC Afrique conclue que quand on veut planifier une intervention de TIC en fonction du marché exclusivement, il faut tenir compte d'une série de facteurs, comme les revenus disponibles que les gens accordent à ce qui concerne les communications et leurs besoins. Dans la plupart des pays, la privatisation a précédé la libéralisation avec des périodes d'exclusivité, afin d'attirer des partenaires capitalistes stratégiques. Cela a souvent fini par transférer le monopole de l'état aux mains des privés, avec des résultats mixtes pour les consommateurs. La réglementation indépendante, qui aurait pu mettre frein aux excès des monopoles privés dans ces situations, n'a pas été tout à fait efficace à cause de la

<sup>29</sup> Banque Mondiale, *Technologies de l'Information et de la Communication. Une stratégie du Groupe Banque Mondiale*

(<http://info.worldbank.org/ict/assets/docs/ExecSum.pdf>)

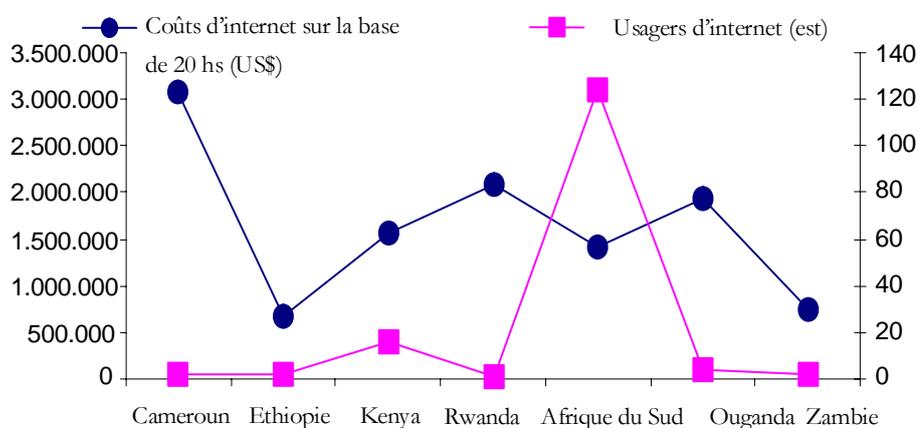
<sup>30</sup> Association pour le Progrès des Communications (APC), *Financement des TICD en Afrique* ([http://africa.rights.apc.org/index.shtml?apc=29740se\\_1&x=30657](http://africa.rights.apc.org/index.shtml?apc=29740se_1&x=30657))

<sup>31</sup> <http://www.researchictafrica.net>

dépendance excessive par rapport au gouvernement qui avait des intérêts opposés. Les gouvernements ont continué à être des actionnaires majoritaires des services de télécommunications et la source de financement pour les régulateurs dans la plupart des pays africains.

Troisièmement, même si les marchés compétitifs représentent une des options pour promouvoir le service universel, il y a toujours de grands segments de la population dont les besoins ne peuvent pas être satisfaits par les marchés.

### Usagers d'internet et coût d'internet: comparaison sur la base heures de connexion (2002)

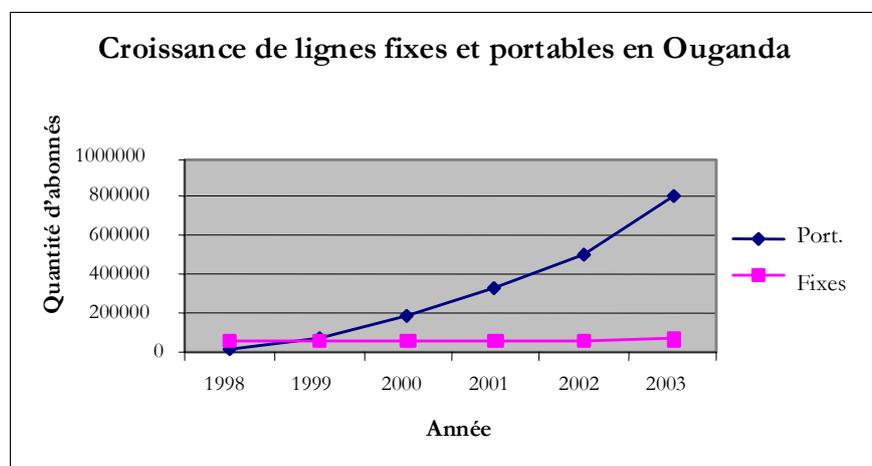


Quatrièmement, la soif d'investissement privé disparaît à mesure que les marchés lucratifs s'épuisent en Afrique. Le volume d'investissement privé dans le secteur des TIC africain a diminué au cours des cinq dernières années.

Cinquièmement, l'investissement privé en infrastructure et la libéralisation n'ont pas conduit à un développement automatique des technologies les plus importantes telles que lignes fixes, radio et télévision par exemple, ni réduit le coût de la connexion à la bande passante, qui aurait amélioré l'accès à l'éducation, la santé et à d'autres contenus concernant les opportunités laborales. Tel qu'il est illustré dans le tableau 2, une étude de Recherche TIC Afrique révèle que même si plusieurs pays, comme l'Ouganda, qui ont libéralisé le secteur de TIC, ont atteint un taux important de pénétration des téléphones portables, le niveau d'accès aux lignes a stagné ou s'est réduit et les coûts d'accès à Internet à bande passante large sont restés élevés. La connexion à des liens de bande large telle que des câbles sous-marins SAT3 sont strictement contrôlés par les monopoles intégrés verticalement lesquels établissent des prix élevés. Cela fait que l'accès à la connectivité à bande large soit trop cher pour la plupart des institutions.

Une autre leçon importante tirée de l'exercice de financement en Afrique est le changement d'orientation permanent des organismes donateurs qui provoque, bien des fois, des confusions dans la société civile et les gouvernements. Le changement s'est dirigé récemment vers l'intégration des TIC afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les intégrer aux stratégies, plus vastes, de développement et de

réduction de la pauvreté. Même si ce changement a été positif et a encouragé une évaluation sérieuse du rôle des TIC en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et une adaptation plus grande des TIC aux besoins, limitations et ressources des pays africains, il n'a pas été accompagné d'engagements financiers et de bons projets sur la façon d'atteindre ces objectifs.



Source: UIT, Base de données d' Indicateurs de Télécommunications Mondiales, 2003

Quant à son aspect positif, l'importance accordée à l'intégration des TIC au développement semble avoir diminué l'enthousiasme excessif envers les TIC<sup>32</sup> et a conduit à proposer une série de questions, entre autres:

- Le besoin d'améliorer la prise de conscience des possibilités que les TIC peuvent offrir dans des secteurs-clés du développement tels que l'éducation, le bon gouvernement, la santé, les opportunités pour un mode de vie salubre (en particulier l'agriculture et l'environnement) en Afrique.
- Le besoin de faire participer des agents et des professionnels du développement à l'élaboration de programmes de TIC afin d'éviter de dépendre exclusivement de l'intégration de la perspective de TIC et des experts des télécommunications pour qu'ils élaborent les stratégies électroniques à intégrer dans les secteurs-clés du développement. Pour le moment, la plupart des projets de TIC en Afrique sont le résultat de délibérations entre des professionnels des TIC et un groupe relativement réduit de spécialistes en matière de TIC pour le développement et des ministres du gouvernement qui représentent le secteur de TIC dans des domaines tels que la communication, l'information, la science et technologie. Évidemment, ces projets n'ont pas eu d'impact sur le développement. (Dans la mesure du possible, ceux qui vivent dans la pauvreté devraient définir leurs besoins et les TIC devraient accomplir un effort plus vaste afin d'améliorer leur capacité à s'auto-aider).

## Leçons et questions

<sup>32</sup> OCDE, *Compte-rendu sur des politiques: intégration des technologies de l'information et la communication dans des programmes de développement*. Observatoire OCDE, novembre 2003.

D'autres leçons et questions qui résultent de l'expérience de financement de TIC, jusqu'à présent, proposent ce qui suit :

○ **Il serait utile de disposer d'une vaste information sur le financement de TIC**

Il existe un important déficit d'information systématique concernant les différents mécanismes et les sources de financement de TIC pour le développement. Un des problèmes du financement de TIC en Afrique a été le manque d'information qui permette de savoir quelles sont les ressources disponibles et où et quand elles doivent être appliquées. Les TIC pour le développement communautaire se sont révélées inefficaces quant à offrir de la disponibilité de temps et de ressources pour élaborer des stratégies dirigées à mobiliser et gérer des ressources, établir un pont financier avec le secteur privé, travailler avec les organismes d'Aide Publique au Développement et rédiger des propositions de financement susceptibles d'avoir du succès.

○ **Il faut voir dans les TIC un investissement à long terme**

Jusqu'à présent, le financement s'est focalisé sur des projets à court (expérimentaux) et à moyen terme. Cette tendance s'est vue intensifiée par l'erreur de calcul concernant la durabilité à long terme des projets pilote et par l'absence de financement à long terme. Même si les projets expérimentaux se sont avérés utiles, ils ne s'adaptent pas bien à une croissance de TIC à plus long terme en Afrique. L'expérience de pays tels que l'Inde, l'Estonie, le Brésil et la Malaisie a déjà montré que le processus d'intégration de TIC et de construction d'un secteur de TIC compétitif exige des décennies et non pas des années. Les programmes de développement des TIC africains exigent un financement à long terme.

○ **Le financement des TIC doit être centré sur des projets de grande échelle**

Les projets de TIC en Afrique avaient tendance à couvrir des dimensions réduites et ils éprouvaient des difficultés à atteindre une envergure plus considérable. Les projets pilote n'ont pas eu la capacité de résoudre l'accablant besoin de connectivité, de contenu et de capacité de la région. Les projets de TIC nécessitent, dès le début, de réfléchir et de planifier à grande échelle. Les projets doivent être conceptualisés dans un cadre plus ample de leur intégration à une série de programmes de TIC interconnectés au niveau national. Les projets de grande échelle qui aident la société civile, le gouvernement et le secteur privé à tirer profit des opportunités sont essentiels pour mitiger la pauvreté et relancer la croissance économique en Afrique.

○ **Les liens entre réformes de politiques populaires et politiques « du haut vers le bas » et les initiatives du service universel optimiseraient l'usage des ressources**

Il y a eu une déconnexion importante entre les initiatives populaires qui visent à promouvoir l'utilisation d'applications de TIC au niveau communautaire et l'approche « du haut vers le bas » des initiatives provenant d'organismes donateurs, des gouvernements, et des organismes de réglementation, qui veulent créer des conditions favorables et offrir l'accès universel aux TIC. Il est important d'établir un lien entre la perspective « du haut vers le bas » et l'optique « du bas vers le haut » afin d'optimiser l'utilisation des ressources et d'intégrer différentes initiatives.

○ **Le fait d'accorder la priorité à des projets de TIC permettrait de faire un usage optimal des ressources peu abondantes**

La priorité n'a visiblement pas été accordée aux projets de TIC au niveau national et régional, à cause d'une analyse inadéquate des besoins, de la participation de spécialistes qui adoptent souvent une vision sectorielle au lieu d'une perspective globale et d'institutions qui ont des compétences concurrentes et qui établissent des priorités au niveau local, national et régional selon leurs propres nécessités. L'Afrique a vu passer, au cours de la dernière décennie, une série d'institutions qui se font la concurrence afin d'établir des cadres et des priorités. Les stratégies électroniques nationales prolifèrent et touchent à tous les aspects, abordent toutes les questions, font allusion à tous les secteurs et élaborent chaque programme, ce qui a aggravé le problème concernant le manque de priorités. La plupart des stratégies électroniques présentent de longues "listes d'achat" de programmes de TIC qui n'étaient pas alignés aux priorités de développement centrales. Cela n'a pas été utile. Vu le grand nombre de priorités, les institutions et les gouvernements africains ont peu porté leur attention sur la mise en place d'une longue liste de programmes de TIC. Les programmes régionaux et nationaux de TIC doivent adopter une perspective plus large et sélectionner et prioriser des domaines-clés qui produisent un effet de boule de neige sur d'autres secteurs. Des analyses plus poussées et rigoureuses seraient nécessaires quant à accorder la priorité aux TIC pour le développement national.

○ **La collaboration entre les différents acteurs optimiserait l'utilisation de ressources peu abondantes**

La prolifération de priorités, études et stratégies concurrentes en Afrique révèle un manque évident de collaboration entre les acteurs-clés au niveau national, tels que les ministres de communications, d'information, de science et technologie, etc., entre les professionnels de TIC au niveau local et leurs contre-parties dans le domaine du développement et entre les donateurs et les institutions régionales. Cela conduit souvent à un gaspillage des ressources peu abondantes et à réitérer inutilement les mêmes sujets à l'occasion des grandes conférences. La collaboration insuffisante de ces acteurs en matière d'apprentissage et d'échange d'information et de ressources continuera d'affaiblir le développement des TIC en Afrique indépendamment du mécanisme de financement sélectionné.

○ **Le financement de TIC doit être ancré autour des pauvres**

Comme on l'a constamment réitéré dans ce document, le principal défi en Afrique reste l'accès des pauvres et des marginaux aux TIC, car ceux qui ont la possibilité de payer le service d'Internet ou des téléphones portables peuvent y avoir accès au moment et à l'endroit où ils sont disponibles. L'expérience montre que ceux qui ont besoin d'information et de connaissance sont ceux qui habitent dans les banlieues, ceux qui ont été le moins en contact avec l'éducation, les pauvres et ceux qui adoptent le plus souvent les innovations en dernier. L'évidence montre qu'au cours des cinq dernières années le rythme d'accès aux TIC en Afrique s'est ralenti, à mesure que ceux qui pouvaient payer les services se connectaient. L'accès devrait descendre au rang de ceux qui se trouvent au niveau socio-économique suivant. Cependant, cette population ne dispose pas de compétences, de connaissances, d'équipement, d'infrastructure, d'accès, de capital, d'électricité ni de routes qui leur permettent de participer et de

s'approcher des systèmes d'information globale. Les pauvres ont besoin d'accéder à de l'information contextuelle et significative qui soit appropriée à leur moyens de subsistance, y compris l'information sur des innovations locales. Les innovations locales et la culture indigène en matière de nouvelles techniques agricoles, de gestion du sol, de modèles climatiques saisonniers et de meilleures pratiques quant aux soins de santé sont aussi fondamentaux que les nouveaux développements scientifiques dans des technologies agricoles, des fertilisants et des graines pour lutter contre la pauvreté. Le contenu local est essentiel pour les pauvres parce que le savoir le plus précieux est normalement le savoir autochtone et celui adapté à la langue, au contexte et au style locaux et transmis d'une partie de la communauté à une autre. Il faut dire aussi que l'accès aux TIC ne garantit pas toujours aux membres des foyers ou des communautés, en particulier, à la femme, un accès équitable à la technologie. Cela exige que les interventions stratégiques qui encouragent un développement en faveur des pauvres tiennent compte du rôle des médias et des vieilles technologies. Le fait d'ancrer les TIC autour des pauvres suppose d'élaborer non seulement des dispositifs et des applications de TIC en rapport avec les besoins des pauvres mais aussi de nouveaux modèles de financement et commerciaux qui permettent d'offrir aux pauvres l'accès aux TIC et ses services.<sup>33</sup>

---

<sup>33</sup> Kerry McNamara, [*Technologies de l'information et la communication, pauvreté et développement: apprendre de l'expérience*] - Document d'antécédents présenté à l'occasion du symposium annuel d'infoDev, le 9-10 décembre 2003.

## 5. Financement des TIC pour aider à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique en Afrique.

Un financement des TIC centré sur la problématique de la pauvreté exige de déterminer les besoins prioritaires et d'identifier les insuffisances en matière de ressources de façon à proposer des mécanismes qui puissent faire face à ces insuffisances. En réalité, les forums, outils d'analyse, cadres et études qui tentent d'établir les priorités en Afrique en matière de TIC ne manquent pas. On a cherché à définir les priorités en Afrique par des évaluations concernant le degré de préparation en électronique, des enquêtes au niveau national sur les TIC, des études de cas poussées et des stratégies électroniques, de même que des initiatives sous-régionales, des conférences et des programmes régionaux.

À un certain moment il y a eu une prolifération d'études dirigées à préciser les besoins en matière de TIC des pays africains. Certains pays ont été étudiés à fond. L'Algérie, le Bénin, le Cameroun, l'Égypte, le Madagascar, le Maroc, l'île Maurice, le Mozambique, le Rwanda, la Tunisie, la Tanzanie, l'Ouganda et l'Afrique du Sud ont été certains des pays qui ont été étudiés plus de trois fois<sup>34</sup>. On a également essayé de mesurer l'état des TIC et les vides existants au niveau régional. L'évaluation de l'état de préparation électronique de la SADC a été l'une des études qui recommandaient « l'établissement de meilleurs cadres de politiques dans lesquels on puisse développer des programmes d'entreprises et sociaux, la construction de l'infrastructure nécessaire et l'élaboration de projets de terrain pour étendre les bénéfices de la technologie à toute la société et offrir une connexion critique entre les considérations politiques et les besoins communautaires populaires.<sup>35</sup>

Même si les évaluations sur l'état de préparation électronique se sont avérées utiles quant au regroupement de sujets-clés concernant l'infrastructure des TIC, ce qui a offert un cadre bien défini pour mettre en place des sondages sur l'état des TIC en Afrique, elles avaient des limites par rapport à la qualité et à la profondeur, en particulier, en ce qui concerne le traitement des problématiques complexes telles que la pauvreté, l'inégalité et la bonne gouvernance et d'autres défis ébauchés dans les sections précédentes. Par ailleurs, ces études ne faisaient aucune référence explicite aux priorités de développement national. Plutôt que d'aligner les TIC sur le développement humain durable, elles étaient centrées sur des questions d'infrastructure, de politique, d'utilisation et d'aspects économiques des TIC ayant une forte tendance à la libéralisation et à la création de conditions favorables pour attirer des investissements privés.

Des efforts ont également été faits pour rassembler des données de référence pour établir des priorités au niveau national. L'une de ces initiatives a été le projet Scan-TIC<sup>36</sup> pour l'Afrique, financé par le Centre International de Recherche pour le Développement et mis en place par la Commission Économique pour l'Afrique. Le but de Scan-TIC était de développer la capacité à réunir et à analyser des données en rapport avec les TIC afin d'améliorer la prise de décisions à tout niveau, d'effectuer un suivi et d'évaluer les programmes des TIC, et finalement élaborer des indicateurs qui révèlent les réalités africaines. Les indicateurs traitaient des aspects allant de l'infrastructure, les politiques de TIC, le développement des capacités et l'application sectorielle, à l'économie de

<sup>34</sup> Bridges.org, E-readiness Assessment: *Who is Doing What and Where* (<http://www.bridges.org/ereadiness/tables.html#B>)

<sup>35</sup> Bridges.org et le Forum Économique Mondial, *SADC E-readiness assessment*, ([http://www.bridges.org/e-policy/sadc\\_wef/index.html](http://www.bridges.org/e-policy/sadc_wef/index.html))

<sup>36</sup> <http://www.uneca.org/aisi/activities.htm#3>

l'information. Les pays qui ont participé à l'enquête –y compris l'Éthiopie, le Ghana, le Maroc, le Mozambique, le Sénégal et l'Ouganda- ont apporté les premiers groupes de données et d'analyses de données de référence, même si le travail effectué par cette grande initiative n'a pas été poursuivi, en particulier, quant à soutenir la collecte et l'analyse de données qui auraient fourni une information plus vaste pour l'établissement de priorités et la prise de décisions.

Pareillement, des rapports effectués au niveau national et régional sur l'état des TIC, visant à promouvoir des cas d'entreprises et le développement de stratégies et de politiques nationales de TIC, ont fait leur apparition dans les pays africains au cours des dix dernières années. Ces rapports incluent des études menées par des consultants, qui offrent une image de l'état des TIC dans un certain pays, des rapports sectoriels qui évaluent des politiques et l'état de préparation sectoriels, des enquêtes par rapport à la diffusion d'Internet et les télécommunications et des rapports sur le développement des télécommunications qui capitalisent la disponibilité du câble sous-marin SAT3 en Afrique Occidentale et les technologies VSAT à faible coût. L'Union Internationale des Télécommunications est un des grands organismes qui a effectué au niveau national de études de cas exhaustives utiles sur la diffusion d'Internet au Botswana, au Cap Vert, en Égypte, en Éthiopie, à l'île Maurice, au Maroc et en Ouganda<sup>37</sup>. Ces études ont été plus utiles par leur information des besoins existants en matière de TIC dans ces pays, ainsi que des domaines où les ressources doivent être destinées.

Il y aurait une série de plans et de projets régionaux plus remarquables en matière de TIC préparés par des communautés économiques régionales bien consolidées telles que la Communauté pour le Développement de l'Afrique australe (SADC), le Marché Commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et l'East African Community (EAC) -Communauté d'Afrique de l'Est- et l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) qui ont semble-t-il eu un impact plus fort même s'ils sont moins diffusés au niveau régional et international. Les communautés économiques régionales possèdent un potentiel important pour promouvoir le développement des TIC dans leurs régions respectives, en particulier l'harmonisation de politiques et la coordination de projets d'infrastructure. Les mécanismes de financement n'ont pas encore tenu compte des capacités des Communautés Économiques Régionales.

La Communauté pour le Développement de l'Afrique australe<sup>38</sup> est la communauté économique régionale la plus avancée en ce qui concerne les activités en rapport avec les TIC. SADC a créé la Commission des Transports et des Communications de l'Afrique Australe (SATCC) qui était financée directement par les États membres. Au mois d'août 2001, le sommet de la SADC a approuvé une Déclaration sur les Technologies de l'Information et des Communication (TIC) et a créé un groupe de travail dans le but de transformer le document de politiques en un plan d'action qui comporte des mesures de politiques pour transformer la SADC en une économie basée sur l'information. D'autres activités de la SADC dans le domaine des TIC incluent :

- o L'adoption d'un protocole SADC sur l'éducation et la formation, qui encourage l'utilisation des TIC dans le développement de plans d'études et pour l'enseignement et l'apprentissage.

<sup>37</sup> <http://www.itu.int/ITU-D/ict/cs/>

<sup>38</sup> <http://www.sadc.int>

- Le Cadre Normatif Modèle pour les Télécommunications de la Commission des Transports et des Communications de l'Afrique Australe (SATCC) émis en 1998 qui a ouvert le chemin pour un cadre normatif favorable dans la région. Parmi les 14 États membres, 11 ont des politiques opérationnelles et des autorités régulatrices autonomes.
- La création de l'Association des Régulateurs de Télécommunications d'Afrique Australe (TRASA)<sup>39</sup> pour promouvoir l'harmonisation des règlements dans la région. TRASA a élaboré un projet de loi modèle relatif aux Télécommunications inspiré du document de référence de base de l'OMC sur la réglementation en matière de télécommunications. Elle a émis des lignes directrices sur l'interconnexion, les tarifs et un plan de bandes de fréquences pour le spectre de bandes de 2,0MHZ –30,1 GHZ. TRASA a aussi élaboré un projet qui comporte des lignes directrices sur les services et l'accès universel, l'accord de licences, la concurrence loyale et l'établissement de prix de gros. Elle vient d'achever l'élaboration de lignes directrices dans le domaine de la réglementation de la technologie sans fil et par satellite L'Association s'est également associée à NetTel@Africa, une plate-forme d'éducation en ligne pour former des régulateurs dans des aspects divers de la réglementation allant des applications TIC à la gestion du spectre.

L'établissement de l'Association des Télécommunications de l'Afrique australe (SATA), qui s'occupe de questions relatives aux normes techniques, aux tarifs, à l'Infrastructure d'Information de la région SADC (SRII) et à l'investissement transfrontalier dans des satellites et la création de plate-formes destinées à des alliances entre le secteur public et privé constituent d'autres réussites de la Communauté pour le Développement de l'Afrique australe.

Le Marché Commun de l'Afrique australe et orientale<sup>40</sup> est un autre groupe qui a investi de manière substantielle dans le développement des TIC. COMESA a effectué une étude en 1998 sur l'interconnexion et les tarifs qui ont conduit à la mise en place d'un réseau de télécommunications, connue sous le nom de COMTEL. Celui-ci a pour but de faciliter les relations commerciales croissantes dans la région de l'Afrique orientale et australe. D'autres initiatives de COMESA en matière de TIC ont mis l'accent sur le développement des capacités de leurs états membres pour l'exploitation des TIC en ce qui concerne l'harmonisation et la modernisation des systèmes transfrontaliers de transport, des douanes, d'import/export et du commerce. COMESA fournit de l'assistance technique dans des domaines divers y compris la gestion d'information douanière, la connectivité des réseaux et les tarifs.

Un peu plus récemment, COMESA a entrepris des programmes destinés à harmoniser les politiques des TIC de la région comme point de départ de la création de grands marchés pour attirer des investissements étrangers. Elle a approuvé un projet de Modèle de politiques en matière des TIC, basé notamment sur les expériences de la SADC. COMESA a également établi une Association des régulateurs de l'Information et de la Communication de l'Afrique orientale et australe (ARICEA) pour favoriser l'harmonisation des règlements tout en s'appuyant sur les expériences de l'Association des Régulateurs de Télécommunications d'Afrique australe (TRASA).

---

<sup>39</sup> <http://www.trasa.org>

<sup>40</sup> <http://www.comesa.int>

La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)<sup>41</sup> a également joué un rôle-clé dans les domaines des TIC. La CEDEAO a travaillé à l'harmonisation de politiques sectorielles dans la région et a effectué une étude sur l'harmonisation de la législation et la réglementation à travers un comité consultatif sur la réglementation des télécommunications. La CEDEAO a aussi établi une Association des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique de l'Ouest (ARTAO)<sup>42</sup> qui encourage activement la standardisation et l'interconnectivité en Afrique Occidentale.

La Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)<sup>43</sup> pourrait également devenir un acteur-clé de la croissance des TIC dans cette région. Au mois de septembre 2002, CEMAC a organisé un atelier concernant les TIC pour l'intégration régionale dans lequel les gouvernements de la région ont approuvé une Déclaration sur l'harmonisation du secteur TIC, le partage des ressources et la création d'une Association d'Organismes de Réglementation de pays de l'Afrique Centrale.

L'IGAD<sup>44</sup> est un autre bloc économique régional qui travaille pour promouvoir l'utilisation des TIC dans les domaines de la paix, la sécurité et le développement durable. Le mandat original de l'IGAD était de combattre la sécheresse et la désertification et de réussir à garantir la sécurité alimentaire dans la corne de l'Afrique. Pourtant, en 1996 ce mandat s'est élargi. Certes, il comprenait la coopération dans des affaires politiques, économiques et humanitaires. De nos jours, la perspective principale de l'IGAD inclut l'harmonisation de politiques, qui met l'accent sur le commerce et le transport, l'assistance des pays de la corne de l'Afrique dans l'élimination des obstacles physiques et non physiques au commerce et l'encouragement à l'intégration économique régionale. L'objectif de l'IGAD est de promouvoir l'intégration économique régionale à travers la mise en place de projets dans le domaine du transport, des télécommunications, de l'agriculture, de l'énergie et des ressources naturelles.

La Communauté de l'Afrique Orientale<sup>45</sup> développe des programmes qui encouragent la connectivité entre le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda. L'East African Community (EAC) - Communauté d'Afrique de l'Est- a travaillé à un réseau de fibres pour connecter Dar es Salaam, Kampala et Nairobi. Son initiative d'harmonisation des règlements est effectuée à travers l'Organisation de la réglementation des postes et télécommunications de l'Afrique de l'Est (EARPTO).

Bien que ces efforts soient à peine reconnus, les Communautés Économiques régionales se sont avérées plus efficaces en ce qui concerne la création d'un consensus en matière d'harmonisation de politiques et de développement d'infrastructure des TIC dans leurs régions respectives. Vu les difficultés historiques pour atteindre des consensus au niveau régional, les parcours des communautés sous-régionales démontrent que celles-ci seraient plus efficaces en ce qui concerne la mise en place d'initiatives transfrontalières en matière des TIC et de l'élaboration de consensus sur des mécanismes de financement.

Des priorités régionales ont également apparu en Afrique à partir de la négociation collective dans le cadre de l'Initiative Africaine de la Société de l'Information et plus récemment à travers l'agenda concernant les TIC de NEPAD. La Commission

---

<sup>41</sup> <http://www.ecowas.int>

<sup>42</sup> <http://www.watra.org>

<sup>43</sup> <http://193.251.137.10/>

<sup>44</sup> <http://www.igad.dj>

<sup>45</sup> <http://www.eachq.org>

Économique pour l'Afrique et la commission électronique de l'Afrique figurent parmi les principaux acteurs qui sont en train d'établir les priorités du continent africain en matière des TIC.

La Commission Économique pour l'Afrique est en train de mettre en place l'Initiative Africaine de la Société de l'Information et participe activement à la promotion des TIC pour le développement, la formulation de politiques nationales de TIC à large participation, "les plans NICI"<sup>46</sup>, tout en encourageant des alliances entre des acteurs-clés. La Commission de e-Afrique (Afrique électronique)<sup>47</sup> surveille le développement et la mise en oeuvre des programmes directeurs de NEPAD en matière des TIC. Parmi les projets-vedette actuels de NEPAD figurent : le câble sous-marin de l'Afrique Orientale (EASSy), qui compte connecter les pays au moyen d'une connexion par fibre sous-marine, qui s'étendra de l'Afrique du Sud jusqu'au Djibouti, un projet pour établir des liaisons à fibre optique de bande large qui comprend des pays enclavés et des points d'ancrage de câbles sous-marins, un réseau de recouvrement par satellite et une initiative d'écoles en ligne pour connecter les écoles africaines à l'Internet. La commission électronique de l'Afrique a également joué un rôle important en ce qui concerne la détermination des besoins d'infrastructure et la rationalisation de différentes initiatives de développement d'infrastructure dans la région.

Malgré ces efforts, il y a toujours eu des difficultés pour parvenir à un consensus régional sur les priorités en matière des TIC en Afrique à cause des diversités politiques, économiques, culturelles et linguistiques existant dans la région et des priorités institutionnelles. Par ailleurs, il y a eu une déconnexion entre le travail de promotion au niveau régional et l'initiative populaire au niveau local. Il est de plus en plus évident que la convergence du travail de promotion en matière des TIC de la Commission Économique pour l'Afrique, les initiatives des TIC de NEPAD et les efforts populaires authentiques de la part de la société civile pourraient contribuer à augmenter les probabilités de succès des programmes des TIC, et pourraient en même temps favoriser la croissance économique et appuyer les efforts d'éradication de la pauvreté dans la région.

Aux niveaux nationaux, il y a eu des progrès considérables quant à la formulation de politiques des TIC (stratégies électroniques) à large participation ou plans directeurs ; certains de ces progrès ont été influencés par des organismes de développement et d'autres, tels que ceux de l'île Maurice, se sont inspirés de pays asiatiques tels que Singapour et l'Inde. À l'heure actuelle, les deux-tiers des pays africains appliquent un type de politique de TIC à large participation. L'annexe I contient une liste des principales politiques nationales des TIC. Les stratégies politiques nationales ont contribué à :

- développer chez les responsables de l'élaboration de politiques et chez le public une prise de conscience sur l'importance des TIC en tant qu'outil favorable au développement.
- produire un changement conceptuel: passer de la formulation traditionnelle de politiques de télécommunications et radiodiffusion à un cadre intégré qui inclue de l'infrastructure, des applications et du contenu, (bien que le changement ait eu des conséquences négatives car la réforme sectorielle et les sujets concernant le développement d'Internet ont été négligés), et

<sup>46</sup> <http://www.uneca.org/aisi/nici>

<sup>47</sup> <http://www.eafricacommission.org>

- évoluer d'une notion enracinée d'accès universel centrée sur la communication téléphonique à un accès universel à la communication, l'information et la connaissance à travers internet, tout en accordant la priorité,
- accorder la priorité, dans certains cas, aux interventions nationales en matière des TIC.

Les politiques et stratégies nationales en Afrique varient considérablement quant à leur qualité et leur mise en place. Par exemple, l'île Maurice possède, de loin, la politique de TIC, la plus avancée ; elle est également moins dépendante de l'assistance extérieure en ce qui concerne le développement de politiques aussi bien que la mise en place de programmes de TIC. Le Rwanda possède l'une des stratégies de TIC les plus élaborées, développée à travers l'assistance extérieure et dans le cadre d'un gouvernement vraiment engagé. Cependant, la plupart des stratégies de TIC continuent à être trop ambitieuses et ne sont pas en accord avec la réalité, l'infrastructure, les ressources et la capacité des institutions pour être mises en place.

La dispersion des stratégies informatiques vers une grande variété de sujets a également conduit à une perte de vue des sujets les plus importants, tels que le développement d'Internet et la concurrence dans le secteur des télécommunications.

Il est maintenant clair que les politiques et les stratégies de TIC intégrées au niveau local et celles développées organiquement peuvent offrir un cadre utile pour mettre en rapport les TIC ayant des objectifs de développement nationaux. Malgré l'enthousiasme grandissant pour les stratégies électroniques, il manque, dans beaucoup de pays, des facteurs essentiels tels qu'un véritable engagement de la part des responsables sur la formulation des politiques ou les ressources financières et humaines nécessaires. Le manque de capacités techniques et politiques signifie que les pays dépendent généralement d'experts étrangers pour l'élaboration de leurs programmes de TIC. Les expériences en Égypte, à l'île Maurice, au Maroc, au Sénégal, en Afrique du Sud et en Tunisie révèlent qu'une perspective plus organique quant au développement de politiques de TIC, qui fasse appel à des experts locaux et qui soit centrée sur la construction de blocs tels que des politiques d'Internet/des télécommunications et de développement de ressources humaines, pourrait aboutir à de meilleurs résultats que des listes ambitieuses de programmes. Et le plus important: la mise en place de ces politiques et de ces plans directeurs nécessite des leaders et des personnes ayant une vision du futur qui épousent la cause et qui encouragent des actions qui permettent d'obtenir des résultats. L'Afrique possède sans aucun doute un grand nombre de personnes enthousiastes qui s'efforcent d'obtenir des résultats mais qui semblent être limitées par une bureaucratie et une paperasserie enracinées. Des révisions récentes suggèrent que si ces leaders sont épaulés, ils pourraient, à l'heure actuelle, diriger une meilleure implémentation des projets de TIC en Afrique.

Néanmoins, au cours des deux dernières années, il y a eu des progrès quant à la qualité et le contenu des stratégies électroniques. Dans certains cas, des plans d'implémentation et des mécanismes de financement concrets ont été lancés. Par exemple, la Stratégie Nationale de TIC de Djibouti<sup>48</sup> et son plan d'action complémentaire développé en 2003 a proposé un budget de 13,7 millions de dollars distribué sur sept ans destiné à améliorer l'infrastructure des TIC, à établir un cadre juridique et un organisme national des TIC et à moderniser le secteur des télécommunications. Plus les stratégies électroniques contribuent à incorporer les TIC comme instrument des stratégies de développement national et de réduction de la pauvreté au moyen d'une planification organique, tout en tenant compte

<sup>48</sup> *Plan d'action des TIC de Djibouti, 2003* (<http://www.mccpt.dj/Documents/Action%20plan-djibouti.pdf>)

des capacités sociales et technologiques du pays, plus elles auront du succès et plus elles seront effectives quant à attirer le financement local et international.<sup>49</sup>

D'autre part, l'intégration des TIC dans des stratégies de réduction de la pauvreté offre un point de départ très utile et plus logique pour les mettre au service des objectifs de développement. Cependant, malgré l'intérêt pour les TIC et la pauvreté, la plupart des stratégies de réduction de la pauvreté ont des difficultés pour les relier aux objectifs qui cherchent à mitiger la pauvreté. Les pays africains varient quant à leur rythme pour atteindre ces objectifs de réduction de pauvreté et quant à la priorité qu'ils assignent aux TIC. Parmi les soixante-quatre plans nationaux de développement analysés par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), la plupart citent seulement une fois les TIC comme un facteur de développement national. L'étude de l'OCDE a également révélé que, parmi les vingt-neuf Documents de Stratégie pour la Réduction de la pauvreté étudiés, les documents concernant le Cameroun, le Tchad, la Gambie, le Ghana, le Mali, le Mozambique, le Niger et le Rwanda présentent un certain intérêt stratégique envers les TIC pour la réduction de la pauvreté. Cela montre non seulement la tension croissante existant entre la difficulté des professionnels des TIC pour comprendre les défis de développement sous-jacents et les efforts des professionnels du développement pour identifier le potentiel des TIC quant à l'éradication de la pauvreté, mais aussi, cela révèle le besoin de coopération entre les deux groupes afin de définir toute la gamme de défis économiques et sociaux, de regrouper leur information, leur communication et leur connaissance et d'identifier des manières selon lesquelles les TIC peuvent aborder ces défis<sup>50</sup>.

À mesure que le contrôle local sur la planification des programmes des TIC augmente, et en particulier, à mesure que la participation de professionnels du développement, de la société civile et du secteur privé augmente, les priorités des TIC de l'Afrique concerneront moins des stratégies à caractère exclusivement technologique identifiées par des experts en TIC et de projets partiels indépendants et elles s'orienteront vers des stratégies adaptées aux besoins et aux situations de ressources et de limitations des pays. Du moment où les TIC peuvent devenir un moyen pour améliorer les conditions économiques des pauvres, les mécanismes de financement doivent aborder les besoins des pauvres, des femmes et des secteurs marginaux tels que les personnes handicapées et s'assurer que les initiatives concernant des politiques et des stratégies au niveau macro et international appuient les initiatives au niveau micro et moyen.

L'expérience et l'analyse des stratégies électroniques nationales et des documents de position a fait surgir un sujet récurrent selon lequel les mécanismes de financement des TIC en Afrique devraient être centrés sur cinq grands domaines:

- Promouvoir l'accès aux TIC et le renforcement des moyens d'action de la plupart des gens pauvres de l'Afrique.
- Faciliter la diffusion de TIC modernes et interactives à travers la construction d'une infrastructure centrale et de distribution.
- Investir dans des capacités humaines pour encourager l'innovation et l'esprit entrepreneur, de façon à étendre l'usage et développer des applications qui s'occupent

<sup>49</sup> Mansell, Robin y Uta When, (1997), Eds. *Knowledge Societies: Information Technology for Sustainable Development* [Sociétés de la connaissance: Technologie de l'information pour le développement durable]. Oxford University Press

<sup>50</sup> OECD, *Rapport de politiques*, ibid

de résoudre des problèmes de développement et qui renforcent la croissance économique.

- Généraliser l'utilisation des TIC dans des secteurs-clés de développement.
- Appuyer les initiatives de promotion de politiques et de conditions normatives favorables.

### **Promotion de l'accès aux TIC et renforcement des moyens d'action de la plupart des gens pauvres de l'Afrique.**

Du moment où la pauvreté est la cible visée et le souci est de fermer la fracture numérique, la promotion de l'accès et le renforcement des moyens d'action de la plupart des gens pauvres de l'Afrique mérite plus d'attention. Cependant, le débat principal concernant les TIC pour le développement n'a encore conduit à aucune proposition concrète sur la manière de s'occuper des besoins d'information et de communication des pauvres dont 50% à 80% habitent dans des zones rurales. La plupart d'entre eux sont analphabètes et parlent une ou plusieurs langues locales qui ont des dialectes différents. Les femmes représentent la moitié de la population pauvre.

Les TIC offrent indubitablement des conditions potentiellement favorables pour mitiger la situation des pauvres. Il est évident que les TIC ne peuvent pas avoir des résultats étant isolées et que les pauvres ne disposent pas du temps, des connaissances et des ressources nécessaires pour appliquer les technologies de l'information et de la communication. Cependant, les pauvres prennent des décisions concernant les graines, la terre, la taille de la famille, l'éducation des enfants, etc. et les bénéfices économiques et sociaux se présentent sous la forme d'une amélioration quant à la prise de toute décision dans toute la société.<sup>51</sup> La production grandissante de l'information et son utilisation de même que sa communication effective pèse énormément sur la prise des décisions des pauvres et sur leur capacité pour se faire entendre. Le fait d'améliorer ou de modifier la "densité", la structure et la distribution de l'information pourrait contribuer énormément à améliorer les réserves de connaissances dont dispose la société. Les TIC facilitent la dissémination et la "distribution" de connaissances vers toute la société et la production, rapide, de nouvelles connaissances.

La distribution d'information qui permet potentiellement d'accroître les possibilités pourrait atténuer considérablement la situation des pauvres en Afrique. Les pays africains dont les flux de connaissances et de communications sont difficiles et limités intentionnellement ont tendance à présenter de faibles niveaux de croissance. Non seulement ils sont attrapés dans le piège de la pauvreté, la maladie, la dégradation environnementale et la corruption gouvernementale, mais aussi ils interfèrent énormément sur les flux d'information. Les gouvernements des pays pauvres ne sont pas bien placés pour pouvoir disséminer l'information systématiquement à la population et parfois ils ne sont pas transparents à cause des hauts niveaux de corruption. La corruption prospère dans des situations d'inégalité d'information et la pauvreté accentue ce cycle. La pauvreté est un mal qui en vaut deux car elle restreint l'accès à l'information qui est cruciale pour éradiquer la pauvreté.

---

<sup>51</sup> Melody, William *Policy Implications of the New Information Economy* [Comment la nouvelle économie de l'information agit sur les politiques] (<http://lirne.net/2003/about/papers/ToolBook-NIE.pdf>)

En conséquence, l'accent sur les TIC pour les pauvres ne doit pas être orienté vers l'aspect technologique même mais plutôt vers l'aspect de communication, de transfert d'information et d'échange de connaissances. Il ne devrait pas être question de se focaliser uniquement sur l'accès bon marché à de l'information qui est vitale pour leurs moyens de subsistance, il faudrait aussi, élargir leurs opportunités en leur accordant plus de pouvoir d'expression et en améliorant leur capacité à utiliser l'information qui permet potentiellement d'accroître leurs possibilités. L'attention devrait être dirigée vers les droits et le renforcement des moyens d'action, le renforcement de la transparence et la distribution ou assignation équitable des ressources.

Du moment où la pauvreté est la cible visée, l'accent devrait être mis sur l'élargissement l'accès à des zones rurales aussi bien qu'aux populations marginales des zones urbaines. L'identification des besoins d'information de la plupart des pauvres devrait être par conséquent le point de départ des interventions en matière de TIC. Cela fait que les technologies anciennes telles que la radio soient plus appropriées parce qu'elles transmettent de l'information à des coûts plus réduits, dans les langues locales, et qu'elles atteignent un nombre de personnes plus considérable.

Le fait de chercher des mécanismes pour apporter l'information à la plupart de la population exige de se focaliser sur des vieilles technologies telles que la radio, la télévision et le téléphone, intégrées à Internet et aux services de communication de pointe au niveau des communautés. L'accès à une information qui est vraie provenant de sources sûres telles que la radio a un impact positif sur les moyens de subsistance des foyers, des entrepreneurs et des agriculteurs. Le libre flux d'information de marché réduit les coûts de transaction et élimine des intermédiaires qui souvent tirent profit des asymétries d'information existant parmi les pauvres.

Cette inclination vers les pauvres et les vieilles technologies pose une série de questions, entre autres, le besoin d'une programmation de radios pro-pauvres, le développement et la mise en application de politiques de radiodiffusion pro-pauvres et le développement des capacités des médias indépendants afin d'intégrer les nouvelles technologies aux anciennes dans le but d'élargir l'accès et d'adapter l'information disponible à niveau mondial aux besoins des pauvres.

Les téléphones devraient être la priorité suivante dans la liste des TIC pour les pauvres. Des études dirigées par « Recherche TIC Afrique » et le DFID ont révélé que les gens pauvres en l'Afrique doivent parcourir de longues distances pour téléphoner régulièrement à l'intérieur, et souvent, à l'extérieur des villages pour demander le virement des versements de leurs proches. Cependant, malgré la très forte chute des coûts des services dans les zones rurales et les progrès atteints quant à la technologie sans fil, les investisseurs et les institutions financières sont généralement réticents à participer à des initiatives concernant des services ruraux de télécommunications en Afrique. Il existe une grande variété d'options de service universel allant des enchères populaires inversées (dans lesquelles les entreprises qui participent à la licitation sont en concurrence pour obtenir des subventions du fond, basé sur la subvention demandée la moins élevée ou un engagement plus grand à investir pour offrir des services à l'intérieur d'une zone déterminée) à des coopératives rurales, options à explorer en tant que possibilités pour étendre l'accès téléphonique à des zones rurales. L'accès universel doit concerner également un accès plus large à de nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi qu' aux services publics et à l'information.

En outre, l'intervention en faveur des pauvres devrait combiner radios, télévisions et téléphones avec des services interactifs ayant une base communautaire et de type ascendant, construits autour de technologies émergentes telles que Fidélité sans fil, qui fonctionnent avec du logiciel libre tel que VOIP, et qui permet d'effectuer des appels téléphoniques à des tarifs plus réduits.

Il faut augmenter de 100% l'accès aux radios, de 50% l'accès à la télévision et de 25% l'accès aux téléphones dans des zones rurales afin de promouvoir de manière significative l'information et les communications en soutien aux Objectifs du Millénaire pour le développement dans les dix années à venir. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour promouvoir l'accès universel aux services et pour lancer des politiques qui encouragent l'expérimentation de nouvelles technologies sans fil de type ascendant pour construire des réseaux spéciaux qui s'incorporent aux moyens de radiodiffusion. Cependant, le fait d'élargir l'accès à des radios et à des téléphones ne doit pas être perçu comme la panacée pour résoudre le problème de la pauvreté. L'impact que l'accès peut avoir dépend d'un autre groupe de facteurs interconnectés allant de l'infrastructure, des applications, d'un fort engagement dans l'éducation et le renforcement des capacités à des politiques qui soient favorables.

### **Construction d'infrastructure de l'épine dorsale et de distribution au niveau national, régional et local.**

La convergence croissante entre la voix et les données et le besoin toujours plus grand d'applications intensives multimédia destinées à la santé, l'éducation et d'autres secteurs font de la connectivité à bande large une condition préalable nécessaire pour établir la société de l'information et améliorer les conditions des pauvres en Afrique. Cependant, l'accès à l'infrastructure de l'épine dorsale est limité en Afrique. Ce continent présente le taux d'utilisation de bande large internationale le moins élevé par tête. En outre, le coût par kilo-octet/mois est excessivement élevé en comparaison avec celui des pays développés et cela souvent se répercute sur les usagers. Une connexion par satellite de 2 Mbps en Afrique occidentale coûte 18 fois de plus qu'aux Etats-Unis et une capacité de fibre similaire coûte 32 fois de plus qu'aux Etats-Unis<sup>58</sup>.

À cela, vient s'ajouter la confiance excessive accordée à la connexion par satellite backhaul, le manque de compétence et de responsabilité quant à l'offre du service, des cadres de politiques et de réglementation déficients, la propriété des connexions par fibre, détenue par les monopoles des connexions par fibre et l'inadéquation de l'infrastructure dans des zones rurales. La plus grande partie de l'infrastructure disponible se concentre sur des zones urbaines. Dans quelques pays, entre 60 et 70 pour cent de la capacité de connexion se concentre sur la capitale. La bande large a pénétré majoritairement dans des zones urbaines et son utilisation se limite à des institutions internationales, aux marchés résidentiels aisés, à des cybercafés et à quelques petites et moyennes entreprises. En outre, la connectivité entre les pays ou inter-régionale est limitée. Il est souvent difficile de se connecter entre deux pays voisins.

La connectivité régionale est limitée et elle se concentre sur l'extrême sud de l'Afrique australe et occidentale. Pourtant, il existe quelques initiatives de la part de compagnies

---

<sup>58</sup> Spintrack, Technical *Manual for Investors: Bandwidth Capacity distribution ventures* November 2003, [Manuel technique de l'Investisseur: Entreprises de distribution de capacité de large bande, Novembre 2003] ([http://www.spintrack.com/itadvice/reports/Spintrack\\_Technical\\_CDE.pdf](http://www.spintrack.com/itadvice/reports/Spintrack_Technical_CDE.pdf))

énergétiques ou ferroviaires qui ont commencé à poser des lignes principales de fibre connectées à leurs réseaux. Il y a, par exemple, des projets sous-régionaux pour poser des câbles de fibre optique tout le long du réseau énergétique du barrage de Manantali et qui relie le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. La compagnie énergétique sud-africaine ESCOM a élaboré un plan similaire pour connecter les pays africains du sud. L'Organisation Régionale Africaine de Communications par Satellite (RASCOSAT) envisage également de lancer un satellite pour satisfaire aux besoins croissants de connectivité au niveau régional.

Même si la fibre optique gagne de plus en plus du terrain là où elle est disponible, la connectivité internationale en Afrique est assurée majoritairement par satellite. Les câbles Extrême-Orient/Afrique du Sud, le câble sous-marin de l'Afrique occidentale (SAT3), Atlantis II, sont les câbles-clés pour assurer la connectivité par fibre. Le Djibouti est connecté au câble SEA-ME-WE qui s'étend de l'Asie orientale jusqu'à l'Europe occidentale. Le SAT3 assure la plus grande partie de la connectivité et dispose de liaisons avec l'Angola, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, le Nigeria, le Sénégal et l'Afrique du Sud. Il y a neuf pays qui ne disposent pas de cette connexion : le Congo-Brazzaville, la Guinée Équatoriale, la Gambie, la Guinée, le Liberia, la Mauritanie, la Namibie, la Sierra Léone et le Togo. Il y a en tout 28 pays africains qui ne disposent pas de connexion directe aux liaisons par fibre internationales. La plupart de ces pays se trouvent en Afrique orientale et occidentale.<sup>59</sup>

Une étude d'Options d'Investissement dans l'Infrastructure TIC effectuée par le Département pour le Développement International (DFID) révèle qu'un investissement même de US\$1000 millions sont nécessaires pour connecter des pays qui n'ont pas encore été connectés à la fibre optique, en particulier les pays d'Afrique orientale et du Sud qui bordent l'océan Indien et qui s'étendent du Mozambique jusqu'au Djibouti, afin d'assurer des connexions aux pays d'Afrique occidentale qui ne sont pas connectés au câble SAT3 et compléter plusieurs projets d'infrastructure intra-régionale proposés tel que le projet présenté par l'Initiative Infrastructure régionale sud-africaine (SRII) et le projet COMTEL proposé par le Marché Commun pour l'Afrique orientale et australe. La table 3 offre une liste des projets les plus importants d'infrastructure de bande-large régionale et internationale qui sont en cours de développement.

**TABLEAU 2: Principaux projets et initiatives d'infrastructure à large bande.**

Projet	Pays	Statut
Intelcom II	Bénin, Burkina-Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Léone, Togo	En cours
SADC Infrastructure d'Information Régionale (I-III)	Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe	En cours
Tchad- Cameroun Pipeline	Cameroun et Tchad	En cours
COMTEL	Pays du COMESA –Angola, Burundi, COMORES, DR Congo, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Île Maurice, Namibie, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Ouganda, Zambie et	Non entamé.

<sup>59</sup> DFID, *Options d'Investissement dans l'Infrastructure TIC en Afrique*, <http://www.afridigital.net/downloads/DFIDinfrastructurerep.pdf>

	Zimbabwe	
EASSy, Câble sous-marin de l'Afrique Orientale	Afrique du Sud, Madagascar, Tanzanie, Kenya, Djibouti, Seychelles	Non entamé.
NEPAD TIC/1	Afrique Occidentale	Planification
Projet de transmission numérique de l'Afrique orientale	Kenya, Ouganda et Tanzanie	L'Ouganda et le Kenya : complété. La Tanzanie : en construction
Liaison de transmission numérique pour l'Afrique Centrale.	Cameroun, Tchad et Nigeria	Sans compléter.

Source: DFID, d'Options d'Investissement dans l'Infrastructure TIC en Afrique.

Outre les projets susmentionnés il faut:

- Établir des points d'échange d'Internet pour maintenir le trafic local et régional au niveau local. Les points d'échange d'Internet sont importants parce qu'un pourcentage qui oscille entre 7 et 10% du trafic international a lieu en Afrique et qu'un pourcentage entre 2% et 4% environ du trafic de courrier électronique est local.
- Instaurer un cadre de réglementation et de politiques adéquat pour faciliter l'investissement privé en infrastructure et l'innovation de nouvelles technologies.
- Étaler une variété de réseaux de distribution de bande-large y compris DSL, le câble modem, des réseaux de bande-large terrestre pour élargir l'accès au-delà des points de concentration du trafic et élargir l'accès à l'épine dorsale aux zones rurales tout en utilisant une mixité de technologies à base de câble ou sans fil.
- Construire l'infrastructure de l'épine dorsale pour l'émission et la distribution du signal.

Il n'y a aucun doute que le manque d'infrastructure de l'Afrique pourrait être pallié au moyen de l'investissement provenant du secteur privé. Cependant, il existe toujours des domaines où il y a des coûts élevés et des usagers qui ont des faibles revenus; pour ces domaines les fonds privés ne sont pas attrayants. Il existe, en outre, d'autres infrastructures et des facteurs qui sont en rapport avec le service et qui influencent l'utilisation d'infrastructure de l'épine dorsale. Ceux-ci comprennent, entre autres, la disponibilité de réseaux électriques, des moyens de transport et de sécurité. On évalue qu'un déficit de US\$1000 millions devraient être réunis à travers des mécanismes innovateurs pour remplir le vide existant dans la région qui incluent l'infrastructure de support telle que des réseaux électriques ruraux.

### **Intégration de TIC dans des secteurs-clés pour faciliter un accès plus large aux services.**

Le fait de fournir une infrastructure d'épine dorsale est un grand pas. Cependant, l'accès à la bande large à des coûts raisonnables et le renforcement des moyens d'action des pauvres seront incomplets sans un investissement significatif en applications et en programmes TIC dans des secteurs-clés tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, l'environnement et les services publics. Le but de cette intégration est de promouvoir la réalisation d'objectifs de développement sectoriels au lieu d'objectifs définis en termes de distribution et d'accès

à des téléphones et à Internet.<sup>60</sup> L'intégration des TIC dans des secteurs-clés du développement serait possible si elles sont intégrées systématiquement au niveau de projet ou au niveau de plan de développement. Par exemple, des secteurs-clés tels que l'éducation pourraient identifier les dimensions d'information et de communication concernant l'exécution de leurs programmes au niveau national, régional et local et l'intégration des TIC dans chaque niveau.

L'analyse montre que l'on accorde plus d'attention à l'éducation, au développement d'entreprise et aux services publics qu'à l'intégration des TIC dans les secteurs de la santé et l'agriculture en Afrique. C'est bien dommage parce que le secteur agricole est une source d'emploi pour la plupart de la population ; le secteur de la santé, pour sa part, absorbe la plus grande partie du budget du gouvernement. Ces secteurs méritent plus d'attention. L'intégration des TIC dans des secteurs-clés de l'Afrique implique :

- **Renforcer les moyens d'action des professionnels du développement pour qu'ils intègrent les TIC à leurs défis quotidiens** - Pour bénéficier des TIC il faut de l'apprentissage, de l'entraînement, un accès ayant des coûts raisonnables et des milieux qui appuient l'utilisateur. Cela veut dire que les professionnels du développement tels que les agriculteurs, les infirmiers et les enseignants devraient être entraînés aux capacités et aux limitations des TIC et quant à la façon d'être appliquées pour obtenir des bénéfices économiques et sociaux plus grands tant sur le plan individuel que de la communauté. Les compétences devraient également inclure la recherche et l'utilisation d'information et le développement et la diffusion des contenus.
- **Fournir aux professionnels du développement les outils nécessaires** - L'usage significatif et productif des TIC exige des ordinateurs, du software et des applications dans les langues locales ainsi que des outils adéquats pour créer et diffuser des contenus. Cela nécessite, d'une part, de possibilités de connexion plus grandes dans des lieux de travail et des lieux publics tels que bibliothèques, cliniques, écoles. D'autre part, il exige de chercher à faciliter l'accès à différentes applications telles que matériels éducatifs en ligne, des formulaires du système de santé et les services publics, etc. pour ceux qui ne peuvent pas payer une connexion dans leur maison, leur lieu de travail ou dans des cybercafés.
- **Diffuser des connaissances de haut niveau sur les objectifs à long terme des TIC pour le développement** - L'intégration des TIC à un niveau supérieur exige la capacité à « penser en grand » et l'aptitude pour intégrer, moderniser et accorder la priorité aux programmes de TIC dans les secteurs les principaux. L'expérience des pays africains qui ont fait des progrès, tel le cas des îles Maurice, montre que la capacité à penser globalement devrait être présente au niveau local et non pas quelque chose de réservé aux consultants internationaux.
- **Accroître la capacité à mettre en œuvre des programmes** - La capacité à incorporer des ressources et à mettre en œuvre des programmes est essentielle pour intégrer avec succès les TIC dans le développement. Les pays n'ont pas l'aptitude pour détecter la vision globale ils ont des difficultés pour absorber des ressources additionnelles. L'expansion de l'activité des donateurs en vue du développement des TIC et la tendance à l'intégration des TIC notamment dans les secteurs de

---

<sup>60</sup> OCDE Comité d'Aide au Développement- *Matrice de Stratégies pour le Donneur TIC- Édition 2003*, Décembre 2003.

développement traditionnels a exercé une pression considérable par rapport au manque d'aptitudes existant dans certains pays. Il est nécessaire de développer des compétences spécialisées dans le domaine des TIC ainsi que des aptitudes de planification plus générale telle que celles de direction et de mise en œuvre de projet.

- **Promouvoir les initiatives pour faciliter le développement d'applications dans des secteurs-clés** - Les innovations nécessaires ont été introduites dans les TIC pour le développement mais elles n'ont pas pu s'élargir pour pouvoir résoudre les défis les plus importants concernant le développement auxquels doivent faire face les pauvres en Afrique. Ces pays nécessitent d'une recherche de large participation et de capacité de développement pour comprendre les conséquences sociales des technologies de l'information et des communications et pour développer des applications et des contenus convenables aux contextes locaux et leurs langues respectives.

Il est très difficile de fixer un prix à l'intégration des TIC dans le secteur-clé de l'Afrique. Cependant, il est possible d'effectuer un calcul approximatif tel qu'un pourcentage des requis du financement extérieur pour le développement ou sur la base d'estimations effectuées pour des stratégies en ligne nationales. Étant donné la capacité d'absorption actuelle, les pays africains ont besoin de montants oscillant entre 3 et 15 millions de dollars chacun par an pour intégrer les TIC aux secteurs-clés du développement.

### **Développement de la capacité humaine.**

Même si l'intégration des TIC dans un secteur-clé contribue au développement de compétences en matière des TIC dans le domaine du travail, des efforts conjoints sont nécessaires pour éduquer et former les jeunes et les groupes universitaires en Afrique. Les personnes qualifiées sont le moteur de la société de l'information. Malheureusement, malgré l'augmentation considérable de la quantité de personnes qui ont acquis des compétences en matière des TIC, notamment grâce aux efforts du secteur privé, la qualité et la quantité ne sont pas appropriées pour conduire la société de l'information dans la région. La « fuite des cerveaux » est un autre problème significatif dans le secteur des TIC car les personnes les plus qualifiées changent de place fréquemment. La fuite des cerveaux n'est pas une tendance tout à fait négative mais elle devrait être suppléée à travers la formation destinée à un grand nombre d'ingénieurs de réseau hautement qualifiés, de techniciens pour le développement d'applications, d'analystes, de directeurs de projet et de responsables de la mise en place de programmes à grande échelle.

Le développement de personnes qualifiées implique une série de tâches interconnectées, à savoir :

- Promouvoir l'éducation en matière des TIC dans des écoles et des universités,
- Améliorer la capacité à lire et à écrire et à travailler avec des chiffres de même que la capacité de recherche de information,
- Établir une éducation plus solide dans les domaines scientifique, mathématique et de l'Ingénierie,
- Améliorer le professionnalisme en matière des TIC et augmenter l'éducation professionnelle et les normes,
- Encourager la recherche, l'innovation et les initiatives de grande envergure pour appuyer le développement d'applications afin de résoudre des problèmes au niveau local. Voici un domaine important car des experts qui s'occupent du développement

de software et d'applications intelligentes, de même que ceux qui produisent des contenus numériques interactifs, sont rares en Afrique.

- Construire une infrastructure TIC de pointe pour permettre aux chercheurs de partager l'accès aux ressources de recherche y compris l'équipement.
- Créer des centres d'incubation qui permettent aux entrepreneurs de transformer des idées en projets et affaires.

L'investissement en capital humain en Afrique nécessitent d'une infrastructure de recherche adéquate, de nouveaux abords en ce qui concerne la formation des enseignants, d'un apprentissage fondé sur la recherche et de l'expansion de contenus éducatifs. En outre, les politiques publiques concernant les impôts, la concurrence, la santé, l'immigration sont également importants pour attirer et retenir des gens intelligents qui dirigent la société de l'information.

Il n'existe aucune analyse systématique concernant les coûts du développement de ressources humaines ayant des compétences dans le secteur TIC en Afrique. L'expérience des Écoles Universitaires spécialisées des TIC établies récemment indique que l'injection de U\$S 500.000 environ est utile pour leur mise en place. On estime que le coût par élève d'une classe TI est de \$141<sup>61</sup> environ. Ces chiffres indiquent que le développement de ressources humaines qualifiées continuent à être l'initiative la plus coûteuse. Les fonds publics traditionnels devrait être accrus au moyen d'un financement innovateur afin de renforcer la recherche et l'éducation en matière des TIC et afin de créer des contenus ouverts qui facilitent l'enseignement et l'apprentissage en Afrique.

### **Cadre de politiques et de réglementation.**

Il est clairement établi à l'heure actuelle que les interventions des TIC aux niveaux micro et macro, le développement d'infrastructure et la construction de la capacité humaine ne peuvent pas réussir si elles ne sont pas largement appuyées par une politique de soutien. Les pays africains ont reçu un appui extérieur considérable par rapport à la politique des TIC, en particulier en ce qui concerne la définition de politiques des TIC à large participation et la libéralisation du secteur des télécommunications; pourtant, il existe encore un écart important: d'une part, ce que les nouvelles et anciennes technologies de l'information et les communications peuvent offrir, d'autre part, ce que les politiques encouragent. Il existe également un manque notoire de formation technique, en particulier dans les domaines émergents tels que le commerce électronique, les Droits de la Propriété Intellectuelle, la sécurité du réseau, le développement des réseaux IP (Protocole Internet) et les technologies sans fil. Parallèlement au manque d'intégration entre les différentes politiques, le cadre de réglementation, dans la plupart des pays, est demeuré faible et il n'a pas eu la capacité de promouvoir la concurrence et des stratégies d'accès universel bien planifiées.

Après la fin de la période d'exclusivité des fournisseurs de télécommunications traditionnels, de nombreux pays africains ont entrepris une analyse de la politique du secteur des télécommunications. Cette analyse offre de grandes opportunités de révision des cadres de réglementation et de politiques afin de promouvoir la concurrence de strates

---

<sup>61</sup> Kenny, Charles; Navas-Sabater, Juan; Qiang, Christine Z. (2001) *Information and Communication Technologies and Poverty in the World Bank* (Ed) Poverty Reduction Strategy Sourcebook, Washington DC: Banque Mondiale. (<http://www.worldbank.org/poverty/strategies/chapters/ict/ict.htm>)

multiplés et de définir et de mettre en application des stratégies fiables pour l'offre du service universel. La construction de capacité des régulateurs est importante pour enrichir les mécanismes légaux et de réglementation, promouvoir la concurrence et l'interconnexion équitable et pour la planification d'une stratégie d'accès universel qui à la fois permette les stimulations du secteur privé et remplisse les exigences requises pour l'accès public.

Pareillement, l'intérêt accordé récemment à l'intégration des TIC aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et aux stratégies pour la réduction de la pauvreté a ouvert des opportunités pour la révision des stratégies traditionnelles de TIC et des plans NICI. Cela permettrait aux professionnels du développement de définir des stratégies qui intègrent des TIC dans le développement de façon adéquate et aux pays de s'éloigner des stratégies électroniques qui se sont focalisées sur l'infrastructure et les projets sectoriels et de s'orienter vers celles qui tiennent compte des besoins et des capacités des pays et des intéressés et du potentiel des technologies anciennes et nouvelles. Cela créerait également des opportunités pour l'intégration entre des politiques de TIC, de télécommunications et sectorielles, qui ont été traditionnellement séparées.

L'harmonisation régionale des politiques et l'amélioration de la participation des pays africains aux régimes mondiaux des TIC demeurent une activité importante en Afrique du moment où elles continueront à exercer une influence sur le progrès local. La construction de capacités ne devrait pas seulement apporter le soutien nécessaire pour assister à des conférences régionales et internationales, mais elle devrait aider les pays à analyser des sujets et des positions et contribuer au débat et, dans la mesure du possible, prendre des décisions qui soient favorables au peuple africain.

Étant donné que l'assistance en matière de politiques est la priorité principale des agences de développement, les ressources financières ne devraient pas faire défaut dans ce domaine « brûlant », même si le développement de politiques nécessite recherche et analyse des sujets. Et il semble que cela soit absent en Afrique, à l'exception des efforts accomplis en matière de réseaux tels que Recherche TIC pour l'Afrique qui vise à la construction de capacité pour des politiques indépendantes de TIC et pour effectuer de la recherche et des analyses dans le domaine de la réglementation. Les pays africains ont besoin d'un nombre considérable de ressources pour la construction de capacité au niveau national pour la recherche en matière de politiques TIC et pour l'entraînement.

## 6. Le financement pour les TIC en Afrique dans le cadre de l'agenda de Solidarité Numérique et des Biens Publics Mondiaux.

Renforcer les moyens d'action des pauvres à travers un accès croissant à l'information, faire entendre leur voix, construire la capacité humaine, intégrer les TIC dans des secteurs-clés, construire une infrastructure backhaul et de distribution, tout cela exige une quantité considérable de ressources qui ne peuvent pas être satisfaites à travers le financement public, privé et provenant de donateurs traditionnels. Au cours de l'histoire, les ressources locales ont été utilisées au maximum. Les gouvernements africains doivent faire face à une multitude de priorités, mais ils ne disposent pas des ressources nécessaires pour se consacrer à la mise en place de leurs stratégies TIC nationales ou à la mise en application de l'infrastructure de bande passante, qui exige un grand investissement de capital, même lorsque les bénéfices sont de plus en plus évidents. Les institutions financières internationales et régionales telles que le FMI, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement ont une forte tendance à soutenir des initiatives du secteur privé. Même si l'investissement dans le secteur privé est important, il ne sera pas suffisant pour subvenir aux besoins de la plupart des pauvres.

Il s'est produit une réorientation considérable de la part des agences des Nations Unies vers l'assistance en matière de politiques et du développement de cadres de réglementation et de stratégies électroniques en Afrique. Même lorsqu'ils étaient disponibles, ces fonds étaient minimums comparés aux besoins existant en Afrique. L'APD pourrait fournir une partie du financement des TIC. Pourtant, le scepticisme quant à l'inclusion des TIC, son étendue, pour embrasser d'autres sujets émergents tels que le secours, et la transaction des coûts pour garantir les ressources bilatérales, fait que l'APD soit une source moins disponible. En outre, les ressources nationales en Afrique sont insuffisantes car la plupart des entreprises privées sont des multinationales et les entrepreneurs locaux sont trop petits pour faire des contributions considérables.

L'amélioration du cadre de politiques et de réglementation permettrait d'attirer plus d'investissements et faciliterait l'usage des ressources déjà existantes. Cependant, il y a toujours des insuffisances pour combler les exigences au-delà des limites du marché. Sur la base des estimations susmentionnées, les pays africains ont besoin au moins de US\$ 600-900 millions de dollars de financement additionnel. Un chiffre très au-dessus de ce qui est disponible à partir des finances publiques, privées et de développement pour provoquer un impact sur les capacités d'information et de communication nécessaires pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ces ressources devraient être disponibles grâce à l'agenda de solidarité numérique, en particulier, dans la perspective des Biens Publics Mondiaux (BPM). Le cadre des BPM représente un instrument créatif pour la mobilisation et la canalisation de fonds de développement à long terme vers les pays africains.

L'idée de biens publics mondiaux et la solidarité numérique gagne du terrain en Afrique à travers l'annonce du Fonds de Solidarité Numérique effectuée par le Président du Sénégal Abdoulaye Wade. Même s'il n'y a pas consensus quant aux tâches à effectuer par le Fonds de Solidarité Numérique, l'annonce du Président Wade a suscité un intérêt considérable pour les mécanismes innovateurs de financement dans le monde entier. Le groupe de travail des Nations Unies sur les mécanismes de financement, créée pour étudier, entre autres, la viabilité du Fonds de Solidarité Numérique, a accordé peu d'attention à ce sujet

et a conseillé “d’accroître l’efficacité des mécanismes de financement des TIC déjà existants et de réunir des ressources additionnelles tout en atteignant des nouvelles circonscriptions et/ou des ressources à effet de levier plus efficacement à travers la mise en place d’une série de mécanismes de coopération et de coordination”.<sup>62</sup>

En février 2003, à l’occasion de la Conférence Préparatoire de la première phase du Sommet Mondial sur la Société de l’Information (Prepcom 2), le président Abdoulaye Wade a signalé le besoin de transférer des ressources des pays développés du nord et du sud vers les pays en voie de développement, en particulier vers l’Afrique, dans le cadre de la solidarité numérique avec le sud. Le Fonds a comme but d’appuyer le développement de l’infrastructure, des ressources humaines et des applications, en particulier, des projets qui se focalisent sur « le développement de la communauté, la diversité culturelle et le contenu local et qui visent des organisations concernant la femme et l’utilisation de stratégies de micro-crédit. Ces projets cherchent à satisfaire la demande insolvable, en vue de créer de nouvelles affaires, et, à long terme, de nouveaux marchés ». Le Fonds, qui a été établi en qualité d’institution légale à Genève, a obtenu des contributions provenant de villes et d’autorités locales. Il a réuni plus de 5 millions d’euros et envisage de réunir encore davantage au moyen d’impôts fixés aux compagnies ayant des contrats des TIC et qui seront perçus par des entités gouvernementales qui font partie du Fonds. Étant donné que les Municipalités représentent le contingent de membres du FSN le plus grand, l’accent a été mis sur les rapports de collaboration et les consultations quant aux applications des TIC entre les gouvernements municipaux des pays développés et en voie de développement.

Même si l’enthousiasme pour le Fonds de Solidarité Numérique (FSN) a été grand, en particulier, au niveau d’organisations et de pays clés africains, il existe une incertitude croissante quant aux priorités sous-jacentes (par exemple, si des études ont été effectuées pour déterminer où les ressources devraient être destinées en premier) à l’exercice du pouvoir, à la direction, à l’administration et à des stratégies pour le déboursement des fonds de solidarité numérique. La division existante entre ceux qui promeuvent l’utilisation du Fonds de Solidarité Numérique et ceux qui sont en faveur de l’utilisation des mécanismes déjà existants et d’autres mécanismes novateurs a été mise en évidence en Afrique par la résolution de la Conférence Préparatoire de l’Afrique pour la deuxième phase du Sommet Mondial pour la Société de l’Information.

Ce sommet a appelé « à soutenir le Fonds de Solidarité Numérique qui servirait à compléter et non pas à doubler d’autres fonds de la société de l’information » et à utiliser les mécanismes de financement existants « pour financer la l’élargissement d’infrastructure nouvelle et de services de TIC ».

Il y a une préoccupation grandissante dans la communauté de donateurs quant aux risques de déviation des ressources destinées aux domaines d’intervention pour le développement déjà connus vers TIC4D et le désir d’établir une autre institution sectorielle indépendante

---

<sup>62</sup> Groupe de travail sur des mécanismes de financement. *Rapport du Groupe de Travail sur les mécanismes financiers pour TIC pour le financement de TICD. Révision de tendances et analyse des écarts et des pratiques prometteuses.* Le 22 décembre 2004.

(<http://www.itu.int/wsis/tffm/final-report-executive-summary.doc>)

afin de diriger des interventions qui visent tout premièrement à mettre en œuvre des objectifs du développement.<sup>63</sup>

En outre, tel qu'il était observé par un membre des listes de courriel de l'Initiative africaine de la Société de l'Information, il se peut que le FSN ne puisse pas assurer des fonds suffisants pour satisfaire aux besoins accablants. Certains craignent une fragmentation du FSN en petits projets qui ne soient pas durables. Ce membre observe: « Le problème porte toujours sur le fait qu'avec des besoins refoulés, tout le monde veut une partie de l'action et il n'y a jamais suffisamment pour tous ». D'ailleurs, la nature politique du FSN semble perpétuer l'écosystème économique de longue date « basé sur la charité » dans lequel les gouvernements sont liés à des ressources naturelles et à l'aide étrangère. Il y a déjà eu des réclamations de la société civile pour que les ressources nationales apportées par les gouvernements et le secteur privé soient combinées. Il y a eu également des réclamations selon lesquelles les pays africains devraient devenir de vrais partenaires du FSN au lieu d'être seulement des récepteurs.

Néanmoins, il y a des opinions favorables pour permettre au FSN de démontrer son potentiel, en particulier, en tirant profit de sa forte alliance avec les gouvernements locaux. Par conséquent, il existe un consensus grandissant selon lequel les pays africains doivent s'occuper de la création et de la contribution envers le Fonds de Solidarité Numérique. Mais ils doivent pareillement participer au débat mondial sur le renforcement de l'efficacité des mécanismes financiers et la création d'autres nouveaux. Les pays africains devraient intégrer les stratégies et les débats concernant l'accès croissant aux ressources disponibles provenant des sources traditionnelles de perception de fonds, du commerce et de l'exonération de dettes et notamment, celles disponibles au moyen des cadres des Biens Publics Mondiaux.

La perspective des biens publics est devenu un cadre important et alternatif pour justifier les mécanismes de financement qui vont au-delà de ce que le marché fournit. Le cadre des biens publics établit que<sup>64</sup> :

« Le fait d'étendre l'accès à la Société de l'Information dans les pays en voie de développement est un bien public global qui favorise tout le monde en raison de la valeur des externalités de réseau. La valeur du réseau global d'information augmente à mesure que se joignent de plus en plus de réseaux nationaux et des usagers commerciaux et particuliers. Du moment où l'économie globale prend comme base des réseaux globaux d'information pour créer un marché global, l'expansion des TIC dans les pays en voie de développement serait bénéfique pour le secteur privé dans les pays développés. Ceux-ci devraient aider à financer les TIC pour le développement comme un bien public global. Par conséquent, un Fonds Global de TIC doit être établi, similaire au Fonds Mondial pour l'Environnement, qui pourrait, par exemple, réunir des fonds au moyen d'un impôt global sur les microprocesseurs. Le produit perçu par le Fonds Global serait utilisé pour construire des sociétés et des économies de l'information dans les pays en voie de développement. »

L'accès aux TIC et à la connaissance en Afrique réunit ces caractéristiques principales des biens publics transnationaux. L'accès universel aux TIC « peut être considéré un bien

<sup>63</sup> David Souter, (2004), *Participation de l'Afrique au SMSI : rapport et commentaires*. Préparé par l'Association pour le Progrès des Communications (APC) (<http://rights.apc.org/documents/governance.pdf>)

<sup>64</sup> Association pour le Progrès des Communications (APC), *Financement des TICD en Afrique* ([http://africa.rights.apc.org/index.shtml?apc=29740se\\_1&x=30657](http://africa.rights.apc.org/index.shtml?apc=29740se_1&x=30657))

public mondial puisque tant en théorie qu'en pratique il n'a pas de rival [la consommation d'un bien de la part d'une personne ne diminue pas sa quantité disponible pour d'autres] et ce n'est pas exclusif [personne ne se voit exclu de son accès]<sup>65</sup> En outre, l'accès aux réseaux de TIC fait possible le transfert d'une gamme large de services, lesquels, en même temps, rendent meilleurs d'autres biens publics. De cette façon, l'accès des personnes pauvres de l'Afrique aux TIC et à la connaissance est important pour la communauté internationale, pour les pays développés aussi bien que pour ceux en voie de développement ; la forte charge financière, pour éliminer la fracture numérique, « ne pourra pas ou ne sera pas abordée de façon adéquate par des pays africains individuellement ou par des entités qui agissent indépendamment, et, « elle sera mieux abordée de façon collective sur une base multilatérale ».

L'accès et le renforcement des moyens d'action des pauvres et la réduction conséquente de la pauvreté contribueront directement au bien-être des autres à travers la réduction des conflits et la diminution des maladies transmissibles et du dommage environnemental en Afrique. En effet, aucun endroit ne mérite plus d'attention que l'Afrique subsaharienne lorsque l'on parle de bien public. Bien entendu, le bénéfice asymétrique entre les pays africains et les pays développés pourrait conduire aux pays développés à contester la notion de financement des TIC en tant que biens publics, en particulier, à l'idée d'appliquer un impôt « micropuce » aux fabricants.

Il est très approprié que les pays développés participent au débat et au financement des biens publics, en particulier, à ceux qui sont importants pour l'Afrique. Les pays développés pourraient être bénéficiés du renforcement des moyens d'action des pauvres aussi bien que de la perspective traditionnelle pour créer des politiques et des réglementations. Les externalités de réseau d'environ 800 millions de personnes dont les moyens d'actions ont été renforcés, lesquelles, jusqu'à présent n'ont pas d'accès, pourrait créer des opportunités d'investissement et réduire des conflits. En outre, le cadre des biens publics mondiaux encourage le principe de subsidiarité, qui rend meilleure, de toute évidence, la capacité des gouvernements à implémenter les politiques et la réglementation avec équité.

La production effective des biens publics exige des actions collectives. Par conséquent, la participation des pays africains dans les débats sur les biens publics mondiaux est essentielle. Historiquement, les pays africains ont été, en grande partie, exclus des procès intergouvernementaux de prise de décisions à cause des limitations des capacités techniques et de politiques, du manque de ressources financières et d'informations inadéquates et des méthodes de travail du système de gestion du gouvernement mondial inefficaces.<sup>66</sup> Il existe également un manque de prise de conscience en ce qui concerne les biens publics mondiaux et le rôle des TIC dans le développement. Et cela, ajouté à une coordination inefficace entre les différents groupes chargés des affaires de politique internationale, en particulier entre les ministères de coopération, des affaires étrangères, du transport et de la communication et les organismes normatifs en matière de télécommunications et radiodiffusion, et à la coopération insuffisante au niveau régional, le résultat c'est que les pays africains ont une participation limitée au régime de gestion du gouvernement mondial. Le débat sur le bien public mondial ne sera pas une exception. Il est alors important d'assurer la plus grande participation des pays africains aux débats concernant le bien public mondial, y compris leur participation dans les corps exécutifs

<sup>65</sup> Accuosto, Pablo; Johnson, Niki (2004) *Financement de la société de l'information dans le Sud : une perspective des biens publics mondiaux* (<http://rights.apc.org/documents/financing.pdf>)

chargés de percevoir et de gérer ces biens publics. La participation des chercheurs africains aux études qui sont d'importance pour le sujet concernant les biens publics et à l'application de la notion de biens publics doit être encouragée.

## 7. Conclusion

Les pays africains bénéficieront d'un mécanisme de financement bien intentionné et élaboré qui encourage une plus grande mobilisation et une meilleure utilisation des ressources nationales et internationales existantes, le financement privé et de nouveaux mécanismes novateurs de financement dans le cadre du programme d'objectifs de solidarité numérique des Biens Publics Mondiaux.

Un effort important reste encore nécessaire pour améliorer la gestion financière nationale et créer des conditions favorables pour attirer l'investissement et optimiser l'usage des ressources existantes.

Il faudrait également chercher des mécanismes novateurs pour offrir aux pauvres l'accès universel. La proposition de grever d'un impôt global les compagnies transnationales non seulement permettrait de générer les 600 à 900 millions de dollars nécessaires pour progresser quant à l'accès des personnes pauvres, pour intégrer les TIC dans des secteurs clés et permettre aux pays de développer des ressources humaines et ouvrir la voie à l'activité d'entreprise et aux innovations, mais elle renforcerait aussi la valeur des externalités de réseau pour tous. Un impôt qui greve les revenus des fabricants éliminerait la crainte de quelques pays face au risque que suppose la déviation des ressources, en particulier de l'ODA, du financement des secteurs traditionnels et des priorités telles que la réduction de la charge du VIH/SIDA.

Le cadre du bien public mondial fournit également un nouvel encouragement pour la participation active des pays africains aux négociations internationales de financement qui ont un grand impact sur le bien-être de la plupart de la population. Même s'il faut développer les modalités de perception et d'administration d'un « impôt » de biens publics, les pays africains pourraient jouer un rôle clé dans les programmes multilatéraux destinés à transférer les ressources des biens publics mondiaux aux projets concrets et identifier les secteurs qui ont le plus urgent besoin de l'accès. Pareillement, le cadre des biens publics mondiaux permettrait à l'Afrique de s'éloigner de la perspective fragmentaire et de s'orienter vers les TIC pour le développement et d'attaquer le symptôme (la fracture numérique) de façon plus intégrée tout en plaçant l'accès au niveau de bien public.

Le gouvernement, pour sa part, doit encourager le financement de TIC centrés sur le problème de la pauvreté.

### Recommandations

Les gouvernements devraient :

- Créer des conditions juridiques, institutionnelles et de politiques tendant à augmenter l'accès et l'usage efficace des mécanismes de financement disponibles.
- Éliminer des barrières afin que l'accès considéré comme un bien public soit disponible pour tous.
- Créer des modèles de politiques novatrices qui encouragent la participation d'opérateurs sans but lucratif à la diffusion d'infrastructure de TIC et au développement d'infrastructure de TIC qui parte des bases existantes tout en utilisant des technologies novatrices sans fil.

- Adopter des stratégies d'accès universel tout en utilisant les ressources disponibles au niveau local et des mécanismes novateurs de financement qui vont des obligations imposées aux opérateurs de services mobiles à travers la création de fonds de service universel et l'utilisation de méthodes novatrices telles que l'enchère de subventions minimales et des initiatives des communautés elles-mêmes, comme les coopératives rurales.
- Promouvoir un accès alternatif et novateur à des ressources financières telles que des remises de fonds). Les remises de fonds représentent une ressource importante et reposent sur un contrat moral qui encourage l'esprit du bien public.
- Créer et intégrer des stratégies électroniques dans le cadre de l'esprit des biens publics tout en encourageant, par exemple, une planification intégrée des TIC avec l'infrastructure de la santé, la voie publique, énergétique, et autres, au niveau local.
- Appuyer l'usage effectif des mécanismes de financement existants à travers le renforcement de la gestion adéquate des ressources.
- Encourager la participation des chercheurs locaux pour qu'ils développent et mettent en application la notion de biens publics globaux.
- Participer activement au débat mondial concernant les biens publics et des sujets plus vastes de développement de financement.

Enfin, à cause d'une situation de pénurie financière exceptionnelle et de croissants défis au développement, de faibles perspectives d'intégration à l'économie de la connaissance, une attention spécifique devrait être portée aux pays africains, en particulier, aux plus pauvres. La pauvreté est un phénomène extrêmement réel et atteint des proportions décourageantes. L'inspiration et le renforcement des moyens d'actions sont des facteurs fondamentaux du développement durable, car ce sont les pauvres eux-mêmes qui ont la capacité et l'initiative pour rompre avec le cycle de la pauvreté. Des personnes inspirées et avec des idées novatrices peuvent marquer une grande différence en ce qui concerne la pauvreté. Veiller au développement des capacités humaines continue à être un défi fondamental mais difficile pour l'Afrique. Les technologies qui facilitent le flux d'information et des connaissances potentiellement inspiratrices et le renforcement des moyens d'action ne doivent pas être forcément nouvelles. Il serait important de disposer d'une combinaison soigneusement élaborée de technologies vieilles et traditionnelles qui soient adaptées aux conditions locales.

Pareillement, il est essentiel de disposer de mécanismes de financement qui combinent un usage efficace des ressources traditionnelles avec des mécanismes nouveaux apparentés aux biens publics mondiaux et à la solidarité digitale. D'une part, une coordination plus grande est nécessaire pour aligner les sources de financement aux cadres de politiques favorables, d'autre part, de nouveaux mécanismes de financement doivent être appliqués dans le cadre des biens publics pour combler les brèches d'accès de ceux qui se trouvent au-dessous de la ligne de pauvreté. Ceux-ci ne doivent pas être laissés seulement aux gouvernements et à la communauté internationale. Les organisations régionales telles que l'Union Africaine et des programmes tels que NEPAD doivent jouer un rôle clé en ce qui concerne l'étude de nouveaux mécanismes et la synchronisation de sources de financement existantes avec des cadres de politiques favorables de manière à renforcer l'impact des TIC sur la plupart des africains.

## Annexe I: Politiques et stratégies TIC à large participation en Afrique

Pays	Politique des TIC	URLs
Angola	National Commission for Information Technology, Strategy for the Development of Information Technology 2000-2010	<a href="http://www.cnti-angola.gv.ao/strategy.htm">http://www.cnti-angola.gv.ao/strategy.htm</a>
Cameroon	NICI Cameroon	<a href="http://www.uneca.org/aisi/docs/CameroonNICIplan.pdf">http://www.uneca.org/aisi/docs/CameroonNICIplan.pdf</a>
Djibouti	Strategie TIC Djibouti, 2003	<a href="http://www.mccpt.dj/Documents/Strategie%20TIC%20Djibouti%2020030311%20AM.pdf">http://www.mccpt.dj/Documents/Strategie%20TIC%20Djibouti%2020030311%20AM.pdf</a>
Ethiopia	Ethiopian Science and Technology Commission, National ICT Policy	<a href="http://www.telecom.net.et/~estc/ICTPolicy/index.htm">http://www.telecom.net.et/~estc/ICTPolicy/index.htm</a>
Madagascar	Politique Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication pour le Développement, Janvier, 2004.	<a href="http://www.caes.mg/downloads/PNTIC-D-2004.pdf">http://www.caes.mg/downloads/PNTIC-D-2004.pdf</a>
Malawi	The Malawi ICT Policy	<a href="http://www.malawi.gov.mw/finance/DISTMS/TheMalawiICTpolicy.pdf">http://www.malawi.gov.mw/finance/DISTMS/TheMalawiICTpolicy.pdf</a>
Mali	Rapport du Séminaire sur NTIC, 1999	<a href="http://www.uneca.org/aisi/docs/mali-ws-Rapport.doc">http://www.uneca.org/aisi/docs/mali-ws-Rapport.doc</a>
Mauritania	Ministère de l'intérieur des Postes et Télécommunications. Plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication (1999-2002)	<a href="http://www.univ-nkc.mr/it-plan/">http://www.univ-nkc.mr/it-plan/</a>
Mauritius	Ministry of Information Technology and Telecommunications. National Telecommunications Policy (2003).	<a href="http://www.intnet.mu/icta">http://www.intnet.mu/icta</a>
Mozambique	National ICT Policy Commission, ICT Policy Implementation Strategy	<a href="http://www.infopol.gov.mz/simposio/politica/policy.doc">http://www.infopol.gov.mz/simposio/politica/policy.doc</a> <a href="http://www.teledata.mz/simposio/discueng.htm">http://www.teledata.mz/simposio/discueng.htm</a> <a href="http://www.infopol.gov.mz/pdf/strg_eng.pdf">http://www.infopol.gov.mz/pdf/strg_eng.pdf</a>
Namibia	Miller, Esselaar Associates, Draft ICT Policy for Namibia Full Report	<a href="http://www.milles.co.za/downloads/Namibia%20Final%20Report.pdf">http://www.milles.co.za/downloads/Namibia%20Final%20Report.pdf</a>
Nigeria	Nigerian National ICT Policy	<a href="http://www.jidaw.com/policy.html">http://www.jidaw.com/policy.html</a>
Rwanda	Government of Rwanda, An Integrated ICT-led Socio-Economic Development Policy and Plan for Rwanda 2001 - 2005	<a href="http://www.uneca.org/aisi/nici/Documents/rwanpap2.htm">http://www.uneca.org/aisi/nici/Documents/rwanpap2.htm</a>
Sudan	Ministry of Information and Communication, National strategy for information society, 2003	Unpublished

